



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**52<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 5 novembre 1996, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

Président : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Points 8 (suite) et 17 de l'ordre du jour (suite)

### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

### Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

#### a) Élection des membres de la Commission du droit international

#### Documentation pour l'élection des membres de la Commission du droit international

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Ce matin, l'Assemblée générale va d'abord porter son attention sur la question de la documentation aux fins de l'élection des membres de la Commission du droit international.

Comme annoncé à notre séance précédente, je voudrais consulter l'Assemblée sur une question concernant l'élection des membres de la Commission du droit international qui doit avoir lieu le lundi 11 novembre. Ce jour-là, l'Assemblée procédera à l'élection de 34 membres de la Commission dont le mandat prendra effet le 1er janvier 1997. Il faut rappeler que, conformément aux statuts de la Commission du droit international, le Secrétaire général a

transmis aux gouvernements des États Membres la liste des candidatures, contenue dans le document A/51/177, reçues dans les délais requis pour la soumission des candidatures, c'est-à-dire avant le 1er juin 1996. Les renseignements complémentaires concernant ces candidats sont contenus dans le document A/51/178.

Après cette date, le Secrétaire général a reçu des informations complémentaires concernant des candidats et de nouvelles candidatures. Les noms de ces nouveaux candidats et ces informations complémentaires figurent dans les documents A/51/177/Add.1 à 6 et A/51/178/Add.1.

Dans ces conditions, il est nécessaire que l'Assemblée générale décide si elle accepte ces nouvelles candidatures, bien que les noms des candidats aient été déposés après la date limite, et que leurs noms figurent dans une liste récapitulative des candidats. L'Assemblée a pour usage d'incorporer ces candidatures tardives dans une liste récapitulative.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale souhaite prier le Secrétaire général de publier la liste récapitulative des candidats.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : La liste récapitulative des candidats sera publiée en tant que document A/51/653.

**Point 44 de l'ordre du jour (suite)**

**Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90**

**Rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale sur l'Examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/51/48)**

**Rapport du Secrétaire général (A/51/228 et Add.1)**

**Projet de résolution (A/51/48, sect. IV)**

**M. Kiwanuka** (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier l'Ambassadeur Hisashi Owada, Représentant permanent du Japon et Président du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, pour l'habileté avec laquelle il a présidé la session d'examen du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous remercions également les autres membres du Bureau — les représentants de la Belgique, de la République tchèque, du Gabon et du Guyana —, ainsi que toutes les délégations dont la participation active a permis d'animer le débat sur le développement de l'Afrique et d'apporter ainsi une contribution précieuse au processus d'examen.

Le contexte social, économique et politique actuel des pays africains, l'ordre du jour chargé consacré à la coopération internationale en faveur du développement et les efforts en cours pour définir une voie écologiquement acceptable et centrée sur l'homme qui permette de relancer la croissance économique et de réaliser le développement, parmi d'autres facteurs, rendent extrêmement complexe un processus comme celui qui vient de s'achever. Ce processus se traduira nécessairement par diverses tentatives destinées à répondre aux attentes de chacun. C'est sur la base de ces considérations que l'Ouganda se félicite des résultats de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour et qu'il les appuie.

L'examen à mi-parcours est parvenu à la conclusion générale que le nouvel Ordre du jour est encore largement inappliqué et que les conditions socio-économiques, qui sont à l'origine du lancement du Programme d'action des Na-

tions Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique en 1986 et le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, persistent. Des progrès ont néanmoins été enregistrés sur la voie du redressement économique, une poignée de pays africains ayant enregistré un taux de croissance du produit national brut de l'ordre de 6 %. La pauvreté et le chômage augmenteront de manière substantielle tant que l'aide publique au développement diminuera en termes réels et que le fardeau de la dette restera insupportable. Mais nous reconnaissons également que la responsabilité première à l'égard de notre développement, d'une percée décisive, dépend, comme pour la plupart des pays en développement, d'un degré élevé d'aide extérieure et d'un environnement économique extérieur favorable.

Le nouvel Ordre du jour s'achèvera en l'an 2001. Les évaluations et les projections les plus optimistes devraient conclure qu'il n'est pas possible de respecter tous les engagements pris par l'Afrique et la communauté internationale dans le cadre du nouvel Ordre du jour. L'examen à mi-parcours devait identifier les domaines critiques clefs et faire des recommandations concrètes sur les actions tangibles qu'il est possible d'entreprendre dans les cinq années à venir. Nous pensons qu'il s'agissait là d'une approche pragmatique. Toutefois, à la suite de l'évaluation finale en 2002, nous devons nous employer sérieusement à fixer une orientation pour la période qui suivra cette décennie.

Ce faisant, nous devons prendre dûment connaissance des programmes d'action des principaux sommets et conférences internationaux qui se tiendront d'ici là. Ces conférences mondiales ont permis une meilleure prise de conscience des liens fondamentaux qui existent entre la paix, le développement, la durabilité écologique, l'équité et la justice sociales ainsi qu'entre la participation, la bonne gestion des affaires publiques et la démocratie. La plupart des pays africains ont accepté ces modèles fondamentaux qui doivent constituer la base du développement durable. Au niveau mondial, la communauté internationale doit harmoniser cette prise de conscience renouvelée avec des mesures compatibles avec les engagements pris lors de ces conférences. Il ne s'agit pas seulement de respecter un impératif moral, mais de faire preuve de bon sens dans un monde où les frontières sont de plus en plus ténues et où nos destinées sont inextricablement liées.

Nous saluons l'engagement pris lors de l'examen à mi-parcours de prendre des mesures d'urgence pour hâter la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Afin de concrétiser cet engagement par des programmes, il est nécessaire de revitaliser les arrangements de suivi pour la mise en oeuvre

du nouvel Ordre du jour. Au niveau national, il est nécessaire que les gouvernements coopèrent étroitement au système des Nations Unies et que la communauté des donateurs intègre ces initiatives dans les cadres de coopération nationaux. Au niveau régional, la Commission économique pour l'Afrique doit veiller à ce que les initiatives prises en matière de coopération et d'intégration sous-régionales et régionales soient encouragées grâce à l'élaboration de projets dans les domaines des transports de base, des communications et des échanges commerciaux. Au niveau mondial, nous pensons que la participation accrue du Secrétaire général à la promotion du développement de l'Afrique et à la sensibilisation des protagonistes — gouvernements africains, fonds, programmes et organismes du système des Nations Unies, institutions de Bretton Woods, institutions commerciales et communauté des donateurs — devrait donner un élan nouveau à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. De même, la contribution des acteurs non gouvernementaux, qui a bénéficié d'une attention méritée au cours de l'examen à mi-parcours, est des plus souhaitables.

**M. Minoves-Triquell** (Andorre) : Qu'en est-il de l'Afrique? Année 1960 : le futur est à elle, l'énergie et la fierté des nouvelles générations prêtes à la prendre en main semblent les garants d'un développement économique et social digne de ses peuples anciens et nombreux. Année 1990 : les troubles sociaux, le sida, la dette, le manque d'investissements, la pauvreté, le chômage, la régression du corps social et de la démocratie semblent trop courants pour être seulement des à-côtés d'un développement qui tarde à venir.

La fin de l'apartheid en Afrique du Sud semble redonner un certain élan avec d'autres événements en Afrique. Je me souviens avec émotion du moment où ce grand pays revint à l'actif de l'Assemblée générale en juin 1994, où, au nom du Groupe d'États d'Europe occidentale et autres États, j'eus le grand privilège de l'accueillir.

En 1996, comme l'a signalé Bob Fowler, mon collègue du Canada, hier soir, le renouveau de l'Afrique est à l'ordre du jour. Les dirigeants africains embrassent de plus en plus les pratiques démocratiques. Ils sont conscients des nécessités de pragmatisme économique qui peuvent mener leurs États vers la sortie du tunnel. Le temps de l'optimisme idéaliste est révolu en Afrique, c'est le temps de l'optimisme volontariste. Le temps des grands programmes et des grands financements n'est plus. En Afrique, c'est le temps des programmes ciblés et des politiques économiques et fiscales efficaces et responsables.

La Principauté d'Andorre, un petit État aux ressources limitées, se sent quand même solidaire de l'Afrique. Nous

en sommes tout près, de l'autre côté de la Méditerranée. Surtout, nous avons la certitude que le développement du monde passe par l'Afrique. Honte à l'humanité si le XXI<sup>e</sup> siècle est témoin de l'effondrement de l'Afrique. Dans la mesure de ses possibilités, l'Andorre contribue au développement de ce continent. Des médecins et des infirmières andorrans y travaillent dans des programmes de coopération. Des enseignants andorrans forment déjà les Africains, comme l'a fait par exemple notre Ambassadeur à Paris, Mme Mattéo, qui m'a souvent parlé de ses années dans un lycée au Cameroun. De plus, chaque année mon pays tente d'augmenter l'aide au développement direct dans le cadre des Nations Unies. N'oublions pas non plus l'apport des ONG andorranes se vouant spécifiquement à cette tâche.

Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 pousse à renforcer le système d'éducation en améliorant les compétences de base qui favorisent le perfectionnement en offrant davantage de possibilités d'éducation pour tous, notamment pour les petites filles et les femmes. Réfléchissons sur le fait que, dans les pays en voie de développement où nous trouvons 84 % de la population mondiale entre 15 et 24 ans, il faudra créer plus de 100 millions de nouveaux postes de travail dans les deux prochaines décennies pour satisfaire le nombre croissant de la population active jeune. Il faut donner à ces jeunes gens les moyens nécessaires pour aider au développement de leur contrée. Tout d'abord en les formant aux professions nécessaires à la relance de l'économie de leur pays, ce qui nécessite une analyse claire et des stratégies de développement au niveau de l'État, et aussi, très important, de la communauté locale. Par la suite, en diffusant à travers les écoles et les universités l'enseignement de la primauté des droits universels de l'homme et de la femme, comme le prévoit l'article 29 de la Convention des droits de l'enfant, ainsi que l'esprit démocratique.

Aussi la Principauté d'Andorre, qui a promu un des engagements au Sommet social de Copenhague sur le dialogue entre générations, voit la nécessité de forger un vrai partenariat entre les jeunes et les anciens afin de préserver le transfert de l'héritage africain et en même temps de promouvoir les idées qui peuvent conduire l'Afrique au succès dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

**M. Mwakawago** (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : J'apprécie l'occasion qui m'est donnée d'évoquer devant l'Assemblée la très importante question intitulée «Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement en Afrique dans les années 90». Depuis bientôt une décennie, le développe-

ment de l'Afrique est inscrit à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée, en fait, depuis la session extraordinaire de 1986 qui a adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique jusqu'au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Alors que les initiatives relatives aux problèmes du développement de l'Afrique sont toujours plus nombreuses, la situation qui a mené à l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique puis au nouvel Ordre du jour est aujourd'hui identique à celle qui prévalait en 1991. En réalité, les conditions socio-économiques n'ont cessé de se détériorer au cours de la dernière décennie.

Bien qu'elle soit confrontée à d'immenses problèmes, l'Afrique dispose néanmoins du potentiel de croissance et de développement nécessaire. C'est pourquoi elle s'est lancée dans un ambitieux processus de réformes visant à tirer parti de ce potentiel, en étant parfaitement consciente que son développement est, en dernière analyse, de sa responsabilité propre. À cet égard, le continent a relevé le défi et les pays africains se sont engagés à mettre en oeuvre des politiques et des programmes orientés vers la création d'un environnement propice à la croissance et au développement. Ainsi l'Afrique a été en mesure d'enrayer la tendance à la détérioration et, même, dans de nombreux cas d'enregistrer une modeste croissance. C'est là un début prometteur qui ne pourra cependant avoir de suites positives que dans la mesure où se dégage un climat international encourageant en termes de ressources financières accrues et d'autres mécanismes.

Des ressources accrues sont indispensables à la poursuite du processus de réforme et de restructuration. Nous en avons particulièrement besoin car les progrès réalisés en Afrique ne bénéficient pas seulement au peuple africain. Étant donné l'interdépendance des économies globales, le monde entier ne peut que tirer profit de ces progrès. Cette notion est d'ailleurs dûment reconnue dans le nouvel Ordre du jour. Est-il besoin de le souligner, le rapport du Comité ad hoc plénier sur l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour, que nous avons sous les yeux, atteste également ce point.

Selon nous, pour que les efforts de développement de l'Afrique soient concluants, il est nécessaire que la communauté internationale oeuvre en étroite coopération avec l'Afrique pour s'attaquer en profondeur aux problèmes auxquels doit faire face le continent et trouver des solutions durables. Il est également extrêmement urgent de revoir la

détermination et l'engagement à mettre en oeuvre le nouvel Ordre du jour de façon à permettre à l'Afrique d'atteindre ses objectifs de développement socio-économique. À cet égard, nous nous félicitons de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Nous espérons que l'Initiative donnera un élan supplémentaire à la mise en oeuvre opérationnelle du nouvel Ordre du jour.

L'un des moyens susceptibles de faciliter la réalisation des buts et objectifs du nouvel Ordre du jour est de s'attaquer au problème du fardeau de la dette de la plupart des pays africains. La dette extérieure de l'Afrique est passée de 300 milliards de dollars en 1991 à 322 milliards en 1995, soit une augmentation de 8 % en quatre ans. Face à un fardeau aussi lourd, il est évident que toutes les mesures prises pour générer les capitaux nécessaires au développement ne pourront être suivies d'effet. Aussi, outre la décision significative des créanciers d'alléger le montant de la dette, d'autres mesures sont nécessaires pour permettre aux pays en développement à faible revenu, notamment ceux de l'Afrique, de surmonter les difficultés qu'ils traversent.

Alors que nous entrons dans la sixième année de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, le fossé entre l'Afrique et les pays développés ne cesse de se creuser. Ceci se traduit par des niveaux de pauvreté croissants, une détérioration des termes de l'échange, une diminution de l'aide publique au développement, l'absence de progrès pour ce qui est des transferts de technologie, et surtout le fait que la question du développement de l'Afrique n'occupe plus une place prioritaire dans l'ordre du jour international. Dans ce contexte, nous pensons que pour que les efforts de développement portent leurs fruits, il est indispensable de créer un environnement international propice à une augmentation substantielle de l'aide publique au développement.

Le commerce des produits de base est demeuré la principale source de recettes des pays africains. À cet égard, les retombées de la mise en oeuvre des accords du Cycle d'Uruguay — considéré comme un jalon dans le commerce international — sur les pays d'Afrique sont néanmoins ambiguës, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés, l'agriculture et la dégradation des modalités du traitement préférentiel accordé aux exportations de produits de base africains. Alors que nous allons mettre en oeuvre les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) relatives aux produits de base, la nécessité impérieuse se fait toujours sentir, du moins durant la période de transition, de préserver le traitement préférentiel dont a bénéficié l'Afri-

que au titre de la Convention de Lomé. Ceci permettrait à l'Afrique de s'adapter à la diversification économique, ce qui est impératif si elle veut affirmer sa compétitivité sur les marchés mondiaux.

La prochaine réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui doit se tenir en décembre 1996 à Singapour, sera une nouvelle occasion d'assurer le suivi et l'examen des retombées du Cycle d'Uruguay sur les pays d'Afrique. La réunion de Singapour ne saurait donc être utilisée pour aborder de nouvelles questions. Bien que certaines d'entre elles puissent être légitimes, nous pensons qu'au sein du système des Nations Unies, il y a d'autres organes compétents qui peuvent les examiner de façon plus complète que dans le cadre du mécanisme de fixation des règles de l'OMC. Par conséquent, nous espérons que la réunion de Singapour pourra consacrer toute son attention sur l'examen du processus de mise en oeuvre des accords du cycle d'Uruguay.

Ceci est d'autant plus nécessaire si l'on considère que les efforts entrepris par l'Afrique pour restructurer et réformer les lois et les procédures officielles pour attirer davantage d'investissements étrangers directs et qu'ils n'ont pas porté leurs fruits. En fait, l'argument selon lequel la baisse de l'aide publique au développement a été compensée par une augmentation des flux d'investissement étranger direct vers les pays en développement ne s'est pas vérifié dans le cas de la plupart des pays d'Afrique.

En général, l'Afrique manque des ressources nécessaires pour entreprendre toute la restructuration indispensable et édifier une infrastructure susceptible d'attirer et de soutenir des flux constants d'investissement étranger direct. Même dans les rares cas où cette infrastructure a été mise en place, l'investissement étranger direct n'a pas afflué, du moins pas à un rythme ni à un niveau pouvant avoir une incidence positive pour permettre à l'Afrique d'opérer un revirement économique. Cela est dû en partie à l'hésitation des investisseurs à s'aventurer sur des marchés nouveaux et inconnus, en dépit du fait que d'après les statistiques, le taux de rendement des investissements en Afrique est l'un des plus élevés. Mais ces hésitations pourraient être le résultat de préjugés profondément enracinés, engendrés par la propagande selon laquelle l'Afrique est un continent où l'instabilité et les conflits sont endémiques. Des conflits sévissent dans certains pays africains. Mais ceux-ci ne sont pas nombreux.

Nous espérons donc qu'en appuyant le nouvel Ordre du jour, les partenaires pour le développement de l'Afrique pourront contribuer à la fois à la mobilisation des ressources

nécessaires pour mettre en place une infrastructure soutenant les investissements et au processus de sensibilisation, et se débarrasser des images négatives qui font obstacle à l'augmentation des flux d'investissement étranger direct.

Pour terminer, l'Assemblée générale en septembre dernier, par l'intermédiaire de son Comité ad hoc plénier et sous la présidence compétente de l'Ambassadeur Owada, a achevé l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Le résultat de cet examen montre que bon nombre de problèmes socio-économiques critiques qui ont conduit à l'adoption du nouvel Ordre du jour en 1991 se posent toujours. Dans certains pays, ceux-ci se sont même aggravés. La mobilisation des ressources nécessaires est loin d'avoir atteint les niveaux prévus dans le nouvel Ordre du jour et les principaux objectifs de développement ne sont toujours pas atteints. À cet égard, l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour réaffirme et souligne la réciprocité des engagements et la nécessité pour l'Afrique et la communauté internationale de prendre d'urgence les mesures concrètes recommandées à l'issue du présent examen.

Le nouvel Ordre du jour est un cadre de partenariat mondial qui, pour fonctionner, requiert de notre part une volonté politique collective. Nous pensons qu'avec davantage de volonté politique et de détermination, les recommandations figurant dans le rapport du Comité ad hoc plénier pourront être mises en oeuvre.

**Mme Cornette** (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a été heureuse de participer aux travaux du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui s'est réuni en septembre dernier pour examiner les progrès accomplis au titre du nouvel Ordre du jour et définir les mesures à entreprendre pour le reste de la décennie. Le Comité a eu l'honneur d'être présidé par S. E. l'Ambassadeur Hisashi Owada du Japon, dont l'expérience et les qualités de diplomate ont permis dans une large mesure d'assurer le succès d'une entreprise particulièrement stimulante.

Le rapport du Comité dont nous sommes saisis témoigne du travail acharné du dévouement et de l'esprit de compromis démontrés dans ce processus par toutes les parties intéressées — les pays africains et la communauté internationale. Le résultat, en pareilles circonstances, est inévitablement inférieur à ce que d'aucuns auraient souhaité. Néanmoins, l'examen fournit une base solide pour accélérer la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour et renforcer

l'esprit de partenariat et de partage des responsabilités qui l'a animé dès le début. La tâche qui nous attend est, cependant, loin d'être facile. Comme le Comité d'examen l'a lui-même souligné, bon nombre des problèmes socio-économiques essentiels qui ont conduit à l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement de l'Afrique en 1986 et du nouvel Ordre du jour en 1991 subsistent et, dans certains pays, ils se sont même aggravés.

Pour ne citer qu'un exemple des défis qui nous attendent, on signale que si des mesures décisives ne sont pas prises pour faire face à la question de la sécurité alimentaire, on estime que 700 à 800 millions de personnes dans le monde continueront d'être privées de façon chronique de nourriture d'ici à l'an 2010. Rien qu'en Afrique subsaharienne, le nombre de personnes touchées atteindrait 300 millions, soit plus de la moitié de la population totale de cette région. Les obstacles à la sécurité alimentaire comprennent notamment une production agricole insuffisante, des taux de croissance démographique élevés, des ressources en eau limitées et des taux élevés de pauvreté et de chômage — obstacles qui selon toute probabilité s'aggraveront en Afrique subsaharienne — et des contraintes budgétaires qui ont une incidence négative sur le développement de l'infrastructure physique.

Comme elle l'a fait à d'autres occasions, ma délégation invite la communauté internationale à réagir d'une façon énergique qui soit à la mesure des efforts que l'Afrique déploie pour assurer une véritable sécurité alimentaire. Il conviendrait de ne pas laisser échapper l'occasion opportune offerte par le Sommet mondial de l'alimentation, qui doit se tenir à Rome ce mois-ci, pour réaffirmer la volonté résolue d'éliminer la faim de ce continent. Un soutien international renouvelé est également essentiel dans d'autres domaines de l'Ordre du jour tels que les apports de ressources, la dette extérieure et le commerce, afin de réaliser les vastes objectifs de l'Ordre du jour et l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Mon propre pays, le Guyana, s'est depuis longtemps engagé à appuyer les efforts de redressement économique et de développement de l'Afrique. Cette solidarité avec les peuples africains procède de notre conviction que non seulement ils méritent notre coopération mais également que leur situation affecte chacun de nos pays en développement. C'est pourquoi nous sommes aux côtés des États africains dans les difficultés économiques qu'ils connaissent actuellement car nous comprenons et partageons, dans une grande mesure, certaines des difficultés auxquelles ils sont confrontés actuellement.

L'examen du nouvel Ordre du jour, qui a été achevé en septembre dernier, a donné à tous les pays, développés et en développement, l'occasion d'étudier d'une manière équilibrée les moyens permettant de concilier harmonieusement leurs intérêts au profit des uns et des autres. Cela nous a permis de réfléchir aux politiques, non seulement des gouvernements, mais également des institutions internationales qui les conseillent. Donateurs et bénéficiaires ont ensemble examiné l'adéquation et l'efficacité de l'aide publique au développement. De même, nous nous sommes efforcés de mesurer la contribution que les organisations non gouvernementales apportent au processus de développement et de les encourager à prendre de nouvelles mesures d'appui.

Comme nous le leur avons conseillé alors, nous redisons encore une fois qu'il serait bon que nous écoutions les propres points de vue de l'Afrique sur la mise en oeuvre de l'Ordre du jour. Nous croyons que les peuples africains sont les meilleurs juges de la situation et donc les plus capables de dire ce qu'il faut faire de plus. Sur la base de cette approche et d'une analyse franche et constructive des bilans, nous nous sommes efforcés de reconnaître les résultats positifs obtenus, de faire preuve du courage nécessaire pour admettre nos échecs et de concevoir de nouvelles stratégies pour réaliser nos objectifs. Ayant identifié les obstacles qui continuent d'entraver le progrès et ayant fait, chaque fois que possible, des recommandations fermes pour les surmonter, nous devons maintenant appliquer rapidement les mesures nécessaires pour donner effet à ces recommandations.

Le dépôt du cinquantième instrument de ratification de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, presque immédiatement après l'examen à mi-parcours, est un fait nouveau dont nous nous félicitons. Le plein appui de la communauté internationale est essentiel pour donner effet à ses dispositions. J'ai le plaisir d'annoncer que, en ce moment même, mon propre gouvernement envisage sérieusement d'adhérer rapidement à la Convention. Nous nous félicitons également des mesures prises récemment par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) pour s'attaquer au grave problème des pays pauvres lourdement endettés, et nous demandons instamment qu'elles soient mises en oeuvre promptement et avec souplesse.

Je voudrais dire pour terminer que le nouvel Ordre du jour est lié à l'Agenda pour le développement plus général

que nous sommes en train de négocier. Les enseignements tirés de son examen profiteront non seulement à l'Afrique mais à la communauté internationale tout entière. Nous devons maintenant tourner pleinement notre attention à la prompte mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Grâce à un effort renouvelé, nous croyons que la situation difficile de l'Afrique peut être grandement allégée, sinon résolue, d'ici à la fin de la prochaine décennie.

**M. Diagne** (Sénégal) : Encore une fois, nous voilà réunis pour débattre de la situation économique de l'Afrique. Pour dire quoi, ou pour faire quoi, serait-on tenté de s'interroger. C'est que, s'agissant d'un débat sur le développement de l'Afrique, la délégation sénégalaise estime que tout, ou presque, a déjà été dit; des diagnostics ont été établis, des objectifs fixés et les moyens d'y parvenir identifiés. Plus que jamais le temps des professions de foi est définitivement révolu. L'heure doit donc être aux actes.

Il y a quelques semaines à peine, l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a permis de mesurer les progrès particulièrement remarquables enregistrés par les pays africains, aux plans aussi bien politique qu'économique et social, pour créer et renforcer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue et au développement durable du continent. Ces avancées sont d'autant plus significatives qu'elles ont été réalisées à un rythme accéléré dans un laps de temps relativement court et en dépit d'un environnement économique international défavorable à plusieurs égards.

Si, depuis le lancement du nouvel Ordre du jour, l'Afrique met tout en oeuvre pour assurer les engagements souscrits à ce titre, la réalité des faits nous enseigne cependant que la communauté internationale n'a jusqu'à présent pas assumé la part de responsabilité qui est la sienne dans le nouvel Ordre du jour. Alors qu'un minimum de 32 milliards de dollars des États-Unis était requis pour la mise en oeuvre du programme, l'aide publique au développement est, paradoxalement, tombée à un niveau jamais atteint. Malgré des politiques de libéralisation et de réforme fiscale hardies, le flux des capitaux privés vers l'Afrique reste encore trop faible. À cet égard, le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur l'investissement dans le monde en 1996 souligne que sur un montant global de 315 milliards de dollars, 5 milliards seulement ont été consacrés à l'Afrique.

De même, dans un document publié en mars dernier, au sujet de l'Initiative spéciale pour l'Afrique, le Secrétaire général soulignait que «l'Afrique est la seule région du

monde où la pauvreté devrait s'aggraver au cours de la présente décennie», c'est-à-dire celle-là même consacrée à l'élimination de la pauvreté.

Assurément, l'heure n'est plus aux promesses mais à leur concrétisation. Le constat d'échec sur lequel s'était achevé, il y a cinq ans, l'examen final du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) doit servir de leçon et d'avertissement. Au demeurant, un regard sur le passé récent nous enseigne que, en réalité, chaque fois qu'elle en avait la volonté, la communauté internationale a réussi à relever des défis, d'une dimension autrement plus exigeante en termes de ressources financières, que celle qui est requise pour le nouvel Ordre du jour.

Du reste — c'est du moins la conviction profonde que ma délégation partage sûrement avec toutes celles de l'Afrique — notre continent ne voudrait pas être continuellement enfermé dans une logique sans fin de l'assistance et de l'endettement. Bien au contraire, ce que l'Afrique attend de ses partenaires est l'ouverture de véritables opportunités qui lui permettront de prendre la part qui doit être la sienne dans le système économique et commercial mondial. Le règlement définitif de la crise de la dette, l'aide à la diversification des produits de base africains et la levée des barrières douanières et autres mesures protectionnistes qui entravent l'accès de nos produits aux marchés extérieurs sont autant de mesures qui pourraient apporter un soutien décisif à nos efforts de développement.

L'Afrique est un continent aux potentialités énormes. Son redressement et sa croissance économiques seraient un facteur stimulant pour l'économie mondiale. C'est seulement dans un véritable esprit de solidarité, de complémentarité et de copartenance que les objectifs du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 pourront être atteints. Voilà comment ma délégation comprend et soutient le projet de résolution soumis à notre examen.

Pour terminer, qu'il me soit permis d'adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation à S. E. l'Ambassadeur Owada, du Japon, pour avoir participé personnellement, ainsi que son gouvernement, au travail remarquable accompli lors de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour. Ces remerciements s'adressent également aux autres membres du Comité ad hoc plénier.

**M. Andjaba** (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : Tout en ayant peut-être suscité l'espoir d'une situation socio-économique améliorée, l'examen à mi-parcours du

nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a, entre autres choses, suscité des préoccupations au sujet des perspectives de développement de l'Afrique. Cinq années après que la communauté internationale a renouvelé son partenariat avec l'Afrique, la route restant à parcourir pour la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est encore longue. Dans l'ensemble, nous avons, en Afrique, démocratisé, réformé et restructuré. Pourtant, au cours de l'examen à mi-parcours, nous avons découvert que la situation dans certains pays s'était non pas améliorée, mais détériorée, les objectifs fixés étant loin d'être atteints et les ressources faisant toujours défaut.

Ce qu'exige maintenant la situation, ce n'est pas seulement une analyse des problèmes socio-économiques bien connus auxquels se heurte l'Afrique, mais également un processus d'application des recommandations faites au cours de l'examen à mi-parcours, afin de compléter les efforts que fait l'Afrique pour aller de l'avant en assumant son propre développement.

Dans ce contexte, ma délégation salue les résultats de l'examen à mi-parcours, y compris le rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/51/228/Add.1, sur les estimations des ressources nécessaires à l'avenir. Nous exprimons également nos remerciements et notre reconnaissance aux responsables du Comité ad hoc plénier pour les efforts qu'ils ont déployés pour mener à bien les délibérations.

S'agissant de la mobilisation des ressources générales, l'examen à mi-parcours a identifié les facteurs qui font obstacle à la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique. Entre autres faits, le rapport du Secrétaire général réaffirme, et à juste titre, que les exportations africaines ne peuvent pénétrer sur les marchés envisagés en raison des obstacles qui ont été créés. Par ailleurs, les politiques agricoles des pays industrialisés tendent à faire baisser les prix de marché mondial des produits alimentaires.

En fait, la nécessité de mobiliser davantage de ressources pour assurer le succès de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ne saurait être trop soulignée. Comment l'Afrique peut-elle mobiliser des ressources financières intérieures quand l'épargne publique dans l'ensemble est tombée au-dessous du niveau de 1990, quand la plupart des pays connaissent un déclin sérieux de leurs échanges commerciaux et quand les emprunts qui leur sont nécessaires dépassent largement leur capacité de rembourser?

Ce ne sont que quelques-unes des questions que l'examen à mi-parcours, espérons-nous, aura permis de poser. Nous pensons qu'il est donc crucial, entre autres choses, d'examiner les obstacles qui nuisent à la performance commerciale de l'Afrique d'une manière globale, notamment de garantir aux produits de base africains un accès préférentiel accru aux marchés des pays développés. Les efforts que fait l'Afrique pour diversifier ses produits de base doivent être soutenus, comme doivent l'être les programmes de développement des infrastructures physiques et institutionnelles et des ressources humaines.

Il a été dit et répété que l'instabilité politique en Afrique — qui ne concerne pas toute l'Afrique — est l'un des facteurs qui sont responsables de son sous-développement. Nous sommes d'accord avec cette analyse, car c'est sans réserve que nous reconnaissons le lien qui existe entre la paix et le développement. Néanmoins, certaines indications montrent que les investissements étrangers directs ont été sélectifs et axés sur les industries ayant le plus haut niveau de rendement, malgré l'instabilité politique qui prévaut.

Il serait erroné de peindre un sombre tableau d'ensemble de la situation économique de l'Afrique. Certains pays, dont la Namibie, ont réussi à attirer un certain niveau d'investissements étrangers directs depuis 1991. Dans l'ensemble, cependant, la tendance a été négative, notamment pour les pays les moins avancés. En un mot, les quelques succès que l'Afrique a remportés ont été occultés par le déclin économique global, et si cette tendance continue la performance des pays disposant d'une croissance économique modeste pourrait même tomber au-dessous du taux de croissance actuel.

De tous les pays en développement, la dette des pays africains serait, par son volume, la plus faible, mais leur capacité de payer est par contre la plus forte. Il nous faut donc réexaminer les défauts qui entachent les mesures prises jusqu'ici pour traiter le problème de la dette africaine, car la question est non pas de savoir combien nous devons, mais de savoir quelle est notre capacité de payer et quelles sont les options qui s'offrent. Nous avons besoin de solutions durables axées sur le développement pour résoudre les problèmes de la dette de l'Afrique.

Nous prions instamment la communauté internationale d'honorer l'engagement qu'elle a pris d'allouer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement. De plus, nous pensons que la mise en oeuvre de la formule 20/20, adoptée pour la première fois par l'Afrique au cours de la Conférence internationale sur l'aide aux enfants



africains, qui s'est tenue en 1992, complète notre partenariat dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Nous saluons donc les résultats accomplis à la réunion d'Oslo sur la formule 20/20 et appelons la communauté des donateurs à apporter son assistance aux pays qui la mettent en oeuvre.

L'Organisation des Nations Unies occupe une position centrale qui lui permet de faire connaître le plus largement possible les résultats de l'examen à mi-parcours aux directeurs des agences et des institutions spécialisées du système des Nations Unies, notamment les institutions de Bretton Woods, et à la communauté des donateurs. Nous pensons que ceci permettrait de maximiser la mobilisation des ressources.

Il convient de trouver de nouveaux moyens d'assurer le suivi et la surveillance de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour à tous les niveaux. Les organes pertinents au sein du système des Nations Unies responsables du suivi doivent fournir des ressources financières suffisantes. De plus, il faut examiner comment nous pouvons surveiller effectivement l'application du nouvel Ordre du jour au cours de la période qui reste à couvrir. Un examen annuel du processus de mise en oeuvre ouvrirait la voie à un suivi effectif.

*M. Martínez Blanco (Honduras), Vice-Président, assume la Présidence.*

Qu'il me soit permis pour terminer, de redire que si le développement de l'Afrique relève de l'intérêt des populations africaines, à long terme, le monde sera en danger si l'Afrique continue d'être marginalisée.

**M. Barnala (Inde)** (*interprétation de l'anglais*) : Je souhaite féliciter l'Ambassadeur Owada, du Japon, ainsi que les autres responsables pour les efforts qu'ils ont déployés afin de mener à bien les travaux du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Nous avons sous les yeux le résultat de cet examen. Même si une évaluation réaliste de la présente situation a été faite, il ne nous a pas été possible de progresser autant que nous l'aurions souhaité en termes de coopération internationale pour soutenir les efforts de l'Afrique. De nouvelles mesures seront nécessaires dans les domaines des flux financiers, de l'accès au commerce et des transferts de technologie si l'on veut que les efforts accomplis au niveau national en Afrique obtiennent les résultats souhaités. La situation économique, qui se dégrade sur le continent afri-

cain, retient depuis très longtemps l'attention du monde. En fait, c'est une question qui figure en bonne place à l'ordre du jour des Nations Unies depuis le début des années 90.

Les liens de l'Inde avec les nations africaines sont profonds et mutuellement enrichissants. Pour nous, cette relation précieuse remonte aux années de notre mouvement d'indépendance. C'est en terre africaine que le père de notre nation, le Mahatma Gandhi, a commencé son mouvement de résistance passive et non violente contre la discrimination raciale et l'exploitation, mouvement précurseur de notre lutte nationale. L'Inde a lutté aux côtés des nations africaines contre le colonialisme. À la Conférence des relations asiatiques tenue à New Delhi en mars 1947, avant même que l'Inde eût obtenu sa liberté politique, le premier de nos Premiers Ministres, Jawharlal Nehru, déclara que la liberté de l'Inde resterait incomplète tant que toute l'Afrique ne serait pas libre.

En 1946, l'Inde a pris l'initiative d'inscrire la question de l'apartheid à l'ordre du jour des Nations Unies. Notre attachement à la lutte anti-apartheid a été total et s'est accompagné d'un soutien politique, économique et matériel. Nous n'avons recherché aucun avantage matériel en commerçant avec le régime d'apartheid en violation des embargos. Nous nous sommes réjouis de la libération des nations africaines du joug colonial, de la libération de la Namibie et de la fin définitive de l'apartheid en Afrique du Sud.

Le soutien de l'Inde aux efforts déployés par la suite par les pays africains pour réaliser leur développement économique est ancré dans notre amitié de longue date avec les peuples de l'Afrique, et notre attachement à la coopération Sud-Sud et à la cause du développement socio-économique des pays africains. Ce soutien s'est manifesté de façon tangible. En plus de soutenir les aspirations et les efforts de l'Afrique dans les instances multilatérales, nous avons partagé nos expériences, nos ressources et nos capacités par le biais d'un programme de coopération technique et économique de haut niveau.

C'est à l'initiative de l'Inde que le Fonds de résistance à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid (AFRICA) a été créé par le Mouvement des pays non alignés pour fournir de l'aide aux projets et d'autres formes d'assistance technique aux États de première ligne dans divers domaines vitaux. En 1992, le Fonds avait dépensé près de 500 millions de dollars au titre de cette assistance. Notre coopération active avec la Communauté de développement de l'Afrique australe est une autre manifestation de notre souhait de devenir un partenaire dans les efforts de développement de l'Afrique. Outre les relations bilatérales

étroites que nous avons avec tous les pays africains, nous entretenons des liens étroits avec des organisations régionales africaines telles que l'Organisation de l'unité africaine, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

En février 1996, le Centre international indien de New Delhi a organisé une conférence de trois jours sur le thème : «Comprendre l'Afrique contemporaine : l'Inde et la coopération Sud-Sud», à laquelle ont participé une majorité de pays africains et d'organisations régionales. L'Inde a également participé à la réunion des partenaires de la Commission économique pour l'Afrique tenue à Addis-Abeba en avril 1996.

L'Inde s'est efforcée de participer aux efforts entrepris au plan économique en Afrique, par le biais notamment de notre programme de coopération technique et économique. Nous avons travaillé en corrélation avec de nombreux pays d'Afrique, par le biais de l'assistance technique, sous forme d'exécution de projets, de fourniture de moyens de formation et de services de consultants, de détachement d'experts, de réalisation d'études de faisabilité et d'organisation de voyages d'études. Plus de 20 000 candidats originaires de pays étrangers, la plupart d'Afrique, ont été formés en Inde dans le cadre de ce programme. Parmi les projets en cours figure l'établissement d'un centre de télédétection au Nigéria, d'un centre pour un programme de formation professionnelle au Sénégal, et plusieurs projets à l'île Maurice. Des voyages d'études pour identifier de nouveaux projets entrepris dans divers pays ont également été organisés récemment. Nous avons offert des moyens de formation dans toutes sortes de domaines tels que banques, gestion financière, hydrologie, gestion des ressources en eau, aménagement urbain, communications de masse, pêche, électronique, traitement des images obtenues par satellite, conditionnement et traitement des aliments, petites industries, recherche agricole, sériculture, technique biogaz, planification de la main-d'oeuvre et formation. D'autres programmes de coopération Sud-Sud sont entrepris dans d'autres domaines, dont les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, la biotechnologie et les banques de gènes, que l'Inde coordonne au nom d'autres pays en développement.

L'Afrique est le principal bénéficiaire de ces programmes, et en 1995/96, près de 6 % de l'aide technique accordée par l'Inde au titre de ces programmes est allée aux pays du continent africain. Cela fait plusieurs décennies que nous coopérons avec nos frères et soeurs africains, depuis

notre indépendance. Nos programmes de coopération avec les pays africains ont une longue histoire, ancrée dans la lutte anticoloniale des peuples africains et leur quête de croissance et de développement économiques.

Il ne fait guère de doute que l'Afrique aura besoin d'un appui considérable de la communauté internationale pour pouvoir atteindre ses objectifs fondamentaux de développement. Les réformes économiques et les programmes d'ajustement structurel doivent aller de pair avec l'appui international aux mesures destinées à encourager le développement rural et agricole, la sécurité alimentaire, la promotion des investissements et l'intégration des tendances démographiques au développement. Les économies africaines auront également besoin de l'appui et de l'encouragement de variables extérieures, en termes de nouveaux apports de ressources, de meilleurs termes de l'échange pour les produits de base, de diversification de la production et du commerce et de renforcement des investissements étrangers directs. La réduction de la dette et les mesures de rééchelonnement sont des mesures qui font aussi inéluctablement partie de cette stratégie. Les mesures adoptées lors de l'examen à mi-parcours auront besoin d'être considérablement renforcées.

Pour terminer, je voudrais redire qu'il existe déjà un consensus quant à l'urgence des programmes en faveur du développement de l'Afrique. Nous discutons du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. La Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement ainsi que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement englobent également tous les pays africains. La Déclaration adoptée au Sommet mondial pour le développement social contient un engagement particulier envers le développement des ressources économiques, sociales et humaines de l'Afrique. Les travaux sur un Agenda pour le développement sont en cours. Ce qui manque donc, ce n'est pas une vision ou une série de plans et de programmes, mais la volonté de les concrétiser. Dans nos débats, nous devrions donc axer notre attention sur les mesures spécifiques à prendre afin de remplir nos engagements et d'assumer nos responsabilités envers l'Afrique, et non pas simplement élaborer de nouvelles théologies de développement ou de coopération en matière de développement.

**M. Rubadiri** (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter une fois encore le Président de son élection unanime à la présidence de la session de cette année. Déjà, ses talents de

diplomate ont renforcé notre conviction qu'il sera capable de mener nos travaux vers une issue heureuse. Nous félicitons aussi les autres membres du Bureau. Nous nous associons sans réserve à la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine, prononcée hier par mon collègue, le représentant du Costa Rica.

Nous nous félicitons des rapports du Secrétaire général sur la «Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990» contenus dans le document A/51/228 et son additif. Nous convenons que la crise économique et sociale à laquelle le continent africain est confronté depuis le début des années 80 a continué sans répit jusqu'à ce jour. Malgré les succès modestes obtenus dans certaines régions du continent, la tendance générale et les perspectives globales restent sombres. En effet, les obstacles structurels à la croissance se sont maintenus et la situation sociale, comme le montre la tendance à la baisse des principaux indicateurs sociaux, en particulier l'accroissement de la pauvreté, ont continué à susciter de l'inquiétude.

Le récent examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a clairement révélé qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour réaliser le nouvel Ordre du jour. Le rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours nous donne un aperçu des domaines sur lesquels les pays africains et la communauté internationale doivent se pencher dans un esprit de partenariat et de responsabilité partagée.

On estime dans le nouvel Ordre du jour qu'un minimum de 30 milliards de dollars, sous forme d'aide publique au développement, a été nécessaire en 1992 pour parvenir à un taux de croissance annuel moyen du produit national brut réel d'au moins 6 % dans les pays africains pendant les années 90. Et après cette année, il faudrait que l'aide publique au développement augmente en moyenne de 4 % par an. L'examen à mi-parcours a révélé qu'elle s'est maintenue à 26,4 milliards de dollars en 1995. L'endettement extérieur est passé de 300 milliards de dollars en 1991 à 322 milliards en 1995.

Nous notons avec inquiétude que la part de l'Afrique dans le commerce mondial a baissé à 2,2 % pendant la période considérée, et cela malgré l'accès privilégié aux principaux marchés mondiaux dont bénéficient les pays africains. De plus, l'incidence sur les pays africains des résultats de l'accord du Cycle d'Uruguay sur le commerce multilatéral n'est pas parfaitement claire. On reconnaît

cependant que les pays les moins avancés et les pays qui n'importent pas de denrées alimentaires, en particulier ceux d'Afrique, peuvent se ressentir des coûts de transition en raison de la perte de leur statut préférentiel dans la Communauté européenne.

La diversification des économies africaines reste un élément important du nouvel Ordre du jour. La plupart des économies africaines reposent sur quelques produits de base pour la plus grande partie de leurs recettes à l'exportation. Celles-ci sont gravement touchées par les fluctuations de la demande et des prix des produits primaires.

La plupart des gouvernements africains ont assumé leur part de responsabilité dans le nouvel Ordre du jour. Il est à noter que dans les deux grands domaines de la réforme macro-économique et de la conduite saine des affaires publiques, des progrès considérables ont été réalisés par un certain nombre de pays. La libéralisation des prix intérieurs et du commerce extérieur, conjuguée à des améliorations en matière de gestion financière grâce à de meilleures méthodes comptables a, entre autres choses, permis de faire baisser le nombre des pays qui avaient eu une croissance négative de 19, en 1992 à 4, en 1995.

Le rapport du Secrétaire général indique cependant que les ressources humaines, dans nombre de pays africains, restent insuffisamment mises en valeur, comme le montre clairement l'accès limité de la population à tous les niveaux d'éducation, aux soins de santé et aux autres services sociaux. L'ampleur du chômage et du sous-emploi, notamment parmi les jeunes et les femmes, en est un autre indicateur.

Ma délégation se félicite donc des recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport en vue d'améliorer la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, ainsi que de celles contenues dans le rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours. La mobilisation de nouvelles ressources substantielles à partir de toutes les sources — publiques et privées, traditionnelles aussi bien que nouvelles — est essentielle. Bien que les conditions de Naples, adoptées par le Club de Paris, représentent une étape importante dans l'évolution d'une stratégie internationale de la dette, nous demandons à la communauté des donateurs d'instaurer des mesures ambitieuses, allant au-delà de la réduction de 67 % de l'encours, pour parvenir à une solution durable du problème de la dette. Il est nécessaire d'accroître les flux d'investissements directs étrangers pour compléter la disponibilité de ressources consacrées au développement économique en Afrique. Les pays développés devraient consacrer 0,7 % de

leur produit national brut à l'aide publique au développement, comme ils se sont engagés à le faire.

Mon pays, le Malawi, s'est engagé dans une série d'initiatives politiques essentielles pour assurer la conformité avec les principaux piliers de l'Ordre du jour. Parmi celles-ci, la conduite avisée des affaires publiques et l'adhésion aux réformes structurelles convenues avec les institutions de Bretton Woods revêtent une importance particulière. En ce qui concerne la bonne gestion des affaires publiques, le premier gouvernement démocratiquement élu au Malawi a pris le pouvoir, en 1994, en se fondant sur les principes de l'autonomisation du peuple, de la justice pour tous et du respect des droits de l'homme. Dans le domaine des réformes structurelles de l'économie, qui ont entraîné une certaine reprise de l'activité économique — une croissance réelle du produit national brut de 10 % en moyenne en 1995 et 1996, le Gouvernement a également fait preuve de fermeté. Les réformes comprennent la libéralisation de la production et de la commercialisation des récoltes. Heureusement, dans une large mesure, les principaux bénéficiaires ont été les petits agriculteurs.

En outre, l'inflation a nettement ralenti, passant de 98 % en 1995 à moins de 30 % à la fin de 1996. En effet, à en juger par l'inflation cumulée au cours des premiers mois de 1996, une nouvelle baisse est plus que probable en 1997. Cette évolution est très importante car l'inflation frappe surtout ceux qui ont un faible revenu. Par conséquent, la baisse marquée de l'inflation n'a pas seulement aidé à instaurer un environnement plus stable pour l'activité économique mais a également contribué aux efforts du Gouvernement pour atténuer la pauvreté.

Le Malawi a réalisé des progrès importants dans l'amélioration des conditions de vie du citoyen ordinaire, comme en attestent les nombreuses initiatives politiques adoptées ces deux dernières années, notamment la réforme du système agricole, qui a amélioré les conditions de vie dans les zones rurales. De plus, ces initiatives ont bénéficié de l'aide des organismes et des donateurs internationaux, notamment les institutions spécialisées des Nations Unies.

On admet cependant que la situation économique demeure fragile au Malawi. Une discipline fiscale soutenue et un approfondissement des réformes structurelles sont nécessaires pour consolider les acquis réalisés jusqu'ici et pour faire de nouveaux progrès. Un appui international accru continuera donc de s'imposer pour maintenir cette tendance. Comme mon ministre des affaires extérieures en a informé l'Assemblée, le 9 octobre 1996, dans ses obser-

vations sur le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 :

«Il est déplorable de constater que les ressources financières nécessaires au programme n'ont pas été à la hauteur de l'enthousiasme généré par le lancement du nouvel Ordre du jour. Ma délégation espère sincèrement que l'examen à mi-parcours de l'Ordre du jour qui vient de s'achever ranimera notre enthousiasme collectif et qu'il renforcera la volonté politique de tous les partenaires pour la coopération.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Séances plénières, 28e séance, p. 5*)

Je tiens à souligner une fois de plus ce point de vue.

Nous tenons à confirmer que selon nous le succès du nouvel Ordre du jour dépend du dévouement et de la volonté dont nous ferons preuve dans l'exécution du programme. Même si les pays africains ne ménagent aucun effort pour sa mise en oeuvre, il revient aux pays donateurs d'appuyer efficacement ces efforts en apportant des ressources accrues.

Enfin, nous remercions le Président du Comité ad hoc plénier, l'Ambassadeur Owada du Japon, dont l'application si typiquement japonaise d'idées pratiques a commencé à se faire sentir dans l'exécution des projets de développement en Afrique. Nous estimons que ses travaux ont apporté cette année l'une des principales contributions à l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour.

**M. Ayewah** (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est heureuse de participer au débat général sur le point 44 de l'ordre du jour, intitulé «Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90». Nous souscrivons à la déclaration prononcée hier par le représentant du Cameroun en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) au nom du Groupe des États d'Afrique. Ma délégation appuie également sans réserve la déclaration faite sur ce point de l'ordre du jour par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Tout en appréciant les travaux que le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale a réalisés en application de la résolution 50/160 et dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, nous tenons à remercier l'Ambassadeur Hisashi

Owada, Représentant permanent du Japon et Président du Comité ad hoc plénier, pour les efforts personnels qu'il a déployés au cours de cet examen. Nous souhaitons également remercier les Vice-Présidents, qui, en présidant les groupes de travail, ont fait preuve de diligence dans la conduite de cet examen à mi-parcours.

Le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, né du désir de venir en aide à l'Afrique afin de la mettre en mesure de surmonter les difficultés liées au sous-développement économique du continent, se fonde sur le principe de la coopération et du partage des responsabilités entre l'Afrique et la communauté internationale. Le nouvel Ordre du jour fixe divers buts et objectifs qui doivent être atteints dans le cadre du programme au cours de la période allant de 1991 à 2001. Le nouvel Ordre du jour doit donc être interprété comme un cadre propre à favoriser le consensus et le partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale et à encourager ainsi des initiatives favorables au développement socio-économique de l'Afrique. À cette fin, le nouvel Ordre du jour, issu des frustrations engendrées par l'ancien Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (1986-1990), définit en termes précis le pacte d'intention mondial entre l'Afrique et le système des Nations Unies, d'une part, et entre l'Afrique et la communauté internationale, d'autre part.

Les pays développés et la communauté des donateurs devaient notamment soutenir et aider les efforts de mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour déployés par l'Afrique en vue d'accélérer la croissance économique des pays africains. Selon nous, et comme cela ressort clairement, les objectifs fixés par le nouvel Ordre du jour sont loin d'avoir été atteints — même cinq années après l'adoption en 1991 du nouvel Ordre du jour —, et ce en raison du manque de volonté politique de la communauté internationale. Je m'empresse d'ajouter que la communauté internationale va au-delà de l'Europe occidentale et que la communauté des donateurs comprend d'autres régions du monde, les institutions de Bretton Woods et les organisations non gouvernementales. L'expérience de l'examen à mi-parcours nous a douloureusement rappelé que ce fait n'était ni pleinement reconnu, ni accepté par tous les intéressés.

Compte tenu du fait que le développement socio-économique de l'Afrique est au premier chef la responsabilité principale des Africains, de nombreux pays du continent, y compris le Nigéria, ne cessent depuis le milieu des années 80 de rechercher et de mettre en oeuvre des mesures de réformes économiques dans le cadre des programmes

d'ajustement structurel, ce qui n'est pas sans s'accompagner de difficultés sociales pour les citoyens. En dépit de l'engagement qu'ils ont pris de soutenir les réformes économiques, l'expérience des pays africains a été loin d'être satisfaisante en termes de croissance économique en raison de la tendance croissante à la mondialisation de l'économie mondiale, d'un environnement externe défavorable, d'un faible accès aux marchés extérieurs, des recettes à la baisse de leurs produits de base et de l'imprévisibilité du système financier.

L'Afrique a pour sa part beaucoup misé sur l'importance et la validité durable de l'intégration économique dans le cadre d'une coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, et comme cela a été envisagé dans le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine qui est entré en vigueur en mai 1994, les pays africains restent attachés à l'idée d'une coopération économique sous-régionale et régionale en tant qu'éléments essentiels de l'émancipation et de la croissance économiques du continent africain. En conséquence, cela nous a conduit à la création de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), à l'Union du Maghreb arabe (UMA), au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), à la Communauté de développement de l'Afrique australe, à la Communauté de l'Afrique orientale (CAO) et, dans ma propre sous-région, à la création de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Nous estimons que la création de ces entités favorisera notre intégration régionale et sous-régionale et entraînera des transformations dans les économies africaines.

En mars 1995, dans un nouvel effort tendant à relever les défis que pose le développement en Afrique, les ministres des affaires étrangères africains ont adopté le Programme d'action du Caire, lequel reconnaît que les éléments de la démocratie, de la bonne gestion des affaires publiques, de la paix et de la stabilité, de la sécurité et de la justice sociale sont indispensables à la croissance socio-économique et au développement durable.

Il est vrai que l'économie de l'Afrique repose essentiellement sur la monoculture et l'agriculture, et c'est pour cette raison que de nombreux pays dépendent avant tout des produits de base pour leurs recettes d'exportation et la survie de leur énorme population. Confrontée à la fluctuation des prix des produits de base sur les marchés mondiaux et au fardeau de la dette extérieure, évaluée actuellement à plus de 322 milliards de dollars — le service de la dette absorbe plus de 30 % des recettes d'exportation du continent —, la capacité de l'Afrique de mener à bien un développement satisfaisant est gravement entravé. Par ailleurs,

le continent est confronté aux défis que pose le renforcement des capacités infrastructurelle et institutionnelle, du développement des ressources humaines et de la promotion des sciences et de la technologie en faveur de l'agriculture et du développement industriel.

Ce sont des questions d'offre et de demande que seule l'interaction de la capacité nationale et de l'apport extérieur peuvent étayer. À cet égard, et pour permettre aux pays africains de réaliser leurs objectifs de développement, il faut d'urgence que la communauté internationale, les pays en développement notamment, répondent de façon concrète, dans un esprit de coopération et dans l'esprit du nouveau Partenariat pour le développement, à la mobilisation de l'Afrique pour le développement. Nos partenaires du développement doivent envisager leur avenir clairement afin d'oeuvrer et de donner à penser qu'ils oeuvrent pour la diversification des économies africaines en créant un fonds de diversification et en mobilisant de nouvelles ressources en vue de réaliser les objectifs du nouvel Ordre du jour.

Même si les pays africains en général, dans le sillage d'une tendance à la mondialisation de l'économie, ont introduit des mesures novatrices et encourageantes pour promouvoir les investissements, nous constatons avec une vive déception le déclin des flux de ressources vers le continent, que ce soit l'aide publique au développement ou les investissements étrangers directs.

Durant l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour, une impression fondamentale s'est dégagée, à savoir qu'il y avait un manque de sensibilisation au programme. D'autre part, l'attitude négative de la communauté internationale a persisté quant au potentiel défavorable de l'Afrique sur le plan économique et des investissements. Il convient de signaler que cette attitude est infondée, outre qu'elle est contraire aux principes de coopération, de responsabilités partagées et de partenariat. À cet égard, il faut que la communauté internationale reconnaisse l'énorme potentiel de l'Afrique en investissements et les profits énormes que peuvent susciter ces investissements. L'Afrique, continent qui regorge de ressources humaines et naturelles, a besoin de l'aide et de l'appui de la communauté internationale pour mettre en valeur ses atouts tandis qu'elle oeuvre pour sa croissance économique et son développement durable. Nous encourageons les médias internationaux à faire preuve d'une attitude constructive dans la présentation de leurs informations et à renoncer à des attitudes subjectives et tendancieuses qui se complaisent à ne faire ressortir que les aspects négatifs de l'environnement africain pour les investissements et à en minimiser les aspects positifs. Le Départe-

ment de l'information du Secrétariat des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer à cet égard et nous l'y encourageons.

Compte tenu de la marginalisation de l'Afrique dans le commerce mondial et de ses inconvénients évidents, à court terme et à moyen terme plus particulièrement, après la conclusion récente des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et des accords de Marrakech, nous demandons à la communauté internationale, aux pays développés notamment, de veiller à ce que l'application de l'Acte final de l'Uruguay Round réserve un traitement spécial à l'Afrique en ce qui concerne la mise en place des mécanismes compensatoires envisagés, de même qu'en ce qui concerne les arrangements de l'Organisation mondiale du commerce.

Les pays d'Afrique reconnaissent la nécessité de promouvoir la coopération économique avec les pays en développement d'autres régions dans le cadre de la coopération Sud-Sud. L'initiative de la coopération Sud-Sud nous paraît essentielle vu l'interdépendance croissante des économies. L'Afrique sait quels énormes efforts de développement ont été faits par d'autres régions en développement, en Asie notamment. Nous pensons qu'une mise en commun des expériences de l'Asie et de l'Afrique peut aussi favoriser les efforts engagés par l'Afrique pour réaliser ses perspectives de développement socio-économique. À cet égard, nous nous félicitons de la création du Forum Asie-Afrique, que nous appelons à jouer un rôle complémentaire utile dans le dialogue constructif pour le développement et la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

La délégation du Nigéria a participé à l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui a eu lieu ici même, à New York, du 16 au 20 septembre 1996, et nous savons que les résultats de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour ne sont pas satisfaisants. Il aurait dû en être autrement. Le nouvel Ordre du jour était un contrat d'intention et d'engagement passé librement entre l'Afrique, le système des Nations Unies et la communauté internationale pour aider l'Afrique à sortir de ses difficultés socio-économiques. Nous nous devons tous de respecter nos engagements. L'Afrique ne prétend nullement que la communauté internationale soit responsable de sa subsistance. C'est à l'Afrique qu'incombe au premier chef la responsabilité du développement de l'Afrique. Il ne faut donc pas que l'Afrique soit empêchée ou mise dans l'impossibilité d'assumer cette responsabilité dans l'intérêt de ses peuples. L'Afrique est bien entendu reconnaissante aux pays qui, en dépit de leurs propres difficultés économiques et de la nécessité de tenir compte des sensibi-

lités de leurs parlements ou de leurs électors, ont pu contribuer à la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Mais l'Afrique n'a pas besoin qu'on lui fasse la charité et le syndrome donateur-bénéficiaire ne doit pas être perpétué. Le nouvel Ordre du jour s'achèvera dans cinq ans et il est approprié qu'en cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale, à l'issue de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, soit lancé un message politique pour donner une impulsion nouvelle, susciter un regain d'enthousiasme et, ce qui est plus important encore, exprimer une volonté renouvelée de mettre en oeuvre l'Ordre du jour. Il y va de la crédibilité de notre Organisation et de l'humanité à laquelle nous appartenons tous.

**M. Hahm** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : En cette après-guerre froide d'interdépendance et de mondialisation de l'économie, la question du développement a acquis une importance croissante. Un nouvel environnement est apparu où le défi du développement ne saurait être relevé mieux que par un partenariat mondial des pays développés et des pays en développement. La délégation coréenne est par conséquent convaincue que l'actuel examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui est l'une des pierres angulaires de ce nouveau partenariat, est à la fois opportun et important.

Nous nous félicitons du rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Nous y voyons un document exhaustif et constructif, dont nous pensons qu'il peut constituer une excellente base pour nos délibérations sur cette question. À cet égard, la délégation coréenne tient à saluer le travail accompli par le Comité ad hoc plénier sous la conduite avisée de l'Ambassadeur Hisashi Owada, du Japon. La délégation coréenne souscrit pleinement aux diverses recommandations faites par le Comité ad hoc dans le document A/51/48. Nous aimerions cependant faire ressortir certains éléments auxquels le Gouvernement coréen attache une importance particulière.

En premier lieu, nous pensons que le développement de l'Afrique exige désormais de traduire en actes les engagements pris. Depuis l'adoption en 1991 du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, nous avons assisté à une prise de conscience et à une reconnaissance croissantes des besoins particuliers de l'Afrique en matière de développement, ainsi qu'en témoignent une série d'événements encourageants survenus récemment. Les programmes d'action de chacune

des grandes conférences des Nations Unies des années 90 ont accordé une nouvelle priorité au développement du continent africain.

Le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Comité d'aide au développement publié au mois de mai dernier, intitulé «Façonner le XXIe siècle», fixe des objectifs quantitatifs à atteindre dans des délais fixés, et le communiqué économique du Sommet des sept pays les plus industrialisés, tenu à Lyon en juin 1996, appelait à un nouveau partenariat entre les pays développés et les pays en développement.

Les pays africains, pour leur part, ont amélioré substantiellement l'ensemble de leurs performances économiques. Le nombre de pays africains ayant atteint l'objectif d'un taux de croissance annuel de 6 % du produit intérieur brut est passé de 3 en 1992 à 12 en 1995, tandis que le nombre de pays ayant une croissance négative est tombé de 19 en 1992 à 3 en 1995.

Un grand nombre de pays africains ont également entamé des réformes institutionnelles visant à la démocratisation et à la libéralisation économique.

Compte tenu de cette évolution positive à la fois de la part des pays développés et des pays en développement, nous pensons que le moment est venu pour la communauté internationale de ne rien ménager pour promouvoir le développement du continent africain. Ma délégation espère que les recommandations du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, formulées sur la base des besoins particuliers des pays africains, seront mises en oeuvre sans délai et bénéficieront du soutien sans réserve de la communauté internationale.

Deuxièmement, nous tenons à souligner que le système des Nations Unies devrait jouer un plus grand rôle dans la réalisation des objectifs du nouvel Ordre du jour. Tous les organismes et toutes les institutions spécialisées des Nations Unies devraient intégrer les objectifs du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 dans la formulation et la mise en oeuvre de leurs programmes et projets, et ils devraient mieux financer et coordonner leurs programmes qui sont de nature à compléter les objectifs du nouvel Ordre du jour.

À cet égard, la délégation coréenne salue et appuie sans réserve l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, lancée en mars 1996, qui

devrait présenter des propositions concrètes tendant à renforcer le nouvel Ordre du jour. L'Initiative est encore plus pertinente en raison de la participation active des institutions de Bretton Woods. Nous pensons que l'Initiative spéciale donne une impulsion nouvelle à la réalisation des objectifs du nouvel Ordre du jour et qu'elle devrait constituer une mesure pratique importante dans la voie d'une application plus efficace des divers programmes d'action en faveur de l'Afrique.

Troisièmement, ma délégation tient à souligner l'importance de la coopération Sud-Sud, qui est évidemment indispensable au succès de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Notre pays pense sincèrement que la coopération Sud-Sud peut apporter une impulsion vitale et un soutien durable en faveur du développement. Cependant, la coopération Sud-Sud doit être poursuivie non seulement au plan bilatéral, mais aussi au plan multilatéral. Le rôle des organisations internationales telles que la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel devrait être renforcé à cet égard. L'aide qu'apportent les pays donateurs par le biais d'organes multilatéraux constitue également une partie importante de cet effort.

Quatrièmement, la coopération internationale devrait être axée sur les besoins prioritaires, en visant les besoins les plus pressants des populations africaines, et en tenant compte du fait que les ressources destinées au développement sont limitées. À cet égard, ma délégation pense que plusieurs questions méritent de retenir une attention particulière, notamment la santé publique, l'approvisionnement en eau potable, le développement agricole, l'expansion de l'éducation des enfants et la formation professionnelle des citoyens.

La République de Corée continuera de fournir diverses formes d'assistance aux pays africains et à d'autres pays en développement. L'Agence coréenne de coopération internationale a fourni une assistance technologique et a cherché à partager avec les pays en développement l'expérience qu'elle a accumulée au cours de son propre développement. Des pays africains ont récemment été désignés comme bénéficiaires prioritaires des programmes d'assistance technologique et des programmes d'assistance en ressources humaines de l'Agence coréenne de coopération internationale.

En outre, le Fonds de coopération entre la Corée et la Commission économique pour l'Afrique, institué l'année dernière, a bénéficié d'une augmentation de 50 % en 1996. Nous avons également décidé de reconstituer le Fonds d'affectation spéciale des consultants coréens à la Banque mondiale, dont le but est également de partager l'expérience

et les connaissances de la Corée avec d'autres pays en développement. La Corée reste disposée, dans les limites de ses capacités économiques, à contribuer davantage au développement des pays africains.

Enfin, la délégation coréenne pense que l'abondance de ressources humaines et naturelles dont dispose l'Afrique la dote d'un énorme potentiel et qu'il est urgent que la communauté internationale aide les populations africaines à traduire dès que possible ce potentiel dans la réalité.

Nous espérons que les délibérations qui ont lieu au titre de ce point de l'ordre du jour permettront d'identifier les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et de renforcer l'attachement de la communauté internationale à la cause du développement de l'Afrique.

**Mlle Durrant** (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole, au nom de la délégation jamaïcaine, sur le point 44 de l'ordre du jour, intitulé «Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90». Ma délégation souscrit à la déclaration que la représentante du Costa Rica a déjà faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous nous félicitons du rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et nous tenons à remercier son président, M. Hisashi Owada, Représentant permanent du Japon, de même que les membres du Bureau, pour la compétence dont ils ont fait preuve dans la conduite des travaux du Comité ad hoc.

L'examen à mi-parcours nous a fourni l'occasion d'examiner sous un angle critique les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Il a également réaffirmé et souligné la réciprocité des engagements et des responsabilités ainsi que la nécessité d'agir pour les pays africains et les membres de la communauté internationale. L'examen a également donné lieu à une étude critique des problèmes de développement ayant une incidence sur la mise en oeuvre de l'Ordre du jour et des mesures ont été recommandées pour accélérer sa mise en oeuvre afin de promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable en Afrique.

L'Afrique et ses ressources, et en particulier ses ressources humaines, constituent un énorme potentiel et



l'examen à mi-parcours a fourni l'occasion de renouveler l'engagement pris en faveur de l'ordre du jour social et économique de ce continent.

La plupart des pays africains n'ont cessé, quant à eux, de prendre des mesures appropriées pour promouvoir le développement, notamment en mettant en oeuvre des réformes politiques et économiques. Les mesures prises par les pays africains visent à assurer une croissance économique réelle et durable grâce à l'amélioration des méthodes de gestion des finances publiques, à l'amélioration de l'efficacité et de la transparence des régimes fiscaux, pour ne citer que quelques exemples. Nous notons que dans presque tous les pays, des mesures de réforme ont été prises et continuent d'être appliquées en vue d'une libéralisation des prix à l'échelle nationale et du commerce extérieur. Nous devons reconnaître les efforts déployés par 35 pays pour procéder à des ajustements monétaires et par 21 pays pour améliorer la gestion des finances publiques. La coopération et l'intégration économiques régionales et sous-régionales constituent d'autres mesures positives, parallèlement aux initiatives entreprises actuellement en Afrique du Nord, en Afrique orientale et en Afrique australe. Des efforts ont été faits dans d'autres domaines, tels que l'intensification du processus de démocratisation; la promotion de l'investissement; la population et le développement; l'agriculture et la sécurité alimentaire et la coopération Sud-Sud.

En tant que pays en développement, la Jamaïque, comme ses homologues africains, reconnaît la valeur de ces initiatives et la valeur de la coopération Sud-Sud en tant qu'instrument de progrès dans des domaines critiques comme le transfert de technologie, l'information, les co-entreprises, le commerce et l'investissement, l'éducation et l'élimination de la pauvreté.

Au fil des années, la Jamaïque a exprimé sa solidarité avec le peuple africain, une solidarité née de relations historiquement cordiales et amicales avec les pays du continent africain. Nous avons adopté une position très ferme dans la lutte contre l'apartheid et avons partagé la joie de l'Afrique lorsque ce système a été démantelé. Nous rappelons en effet que, dans les années 50, lorsqu'elle était encore une colonie, la Jamaïque, s'inspirant de l'initiative de l'Inde, a mis en place un boycott commercial contre l'Afrique du Sud.

En tant que pays qui a supporté le lourd fardeau de la dette extérieure et les problèmes qui en résultent sur les plans économique et social, la Jamaïque est pleinement consciente des difficultés que connaissent actuellement nos nations soeurs du continent africain. On reconnaît aujourd'hui

qu'il faut faire quelque chose. d'hui que la dette extérieure de l'Afrique n'est plus supportable, aussi devons-nous encourager la recherche de solutions durables. Nous notons, par exemple, que la dette de l'Afrique est passée de 289 milliards de dollars en 1991 à plus de 314 milliards de dollars en 1995. Il est clair qu'il faut faire quelque chose.

Afin d'atteindre les principaux objectifs fixés par le nouvel Ordre du jour et l'objectif de 6 % de taux de croissance, la communauté internationale doit accroître son soutien aux pays africains afin de maintenir l'élan vers le redressement et le développement durable dans des domaines tels que l'allègement de la dette extérieure, les mesures d'incitation à l'investissement privé étranger, l'augmentation de l'aide publique au développement, la promotion du commerce et de l'accès aux marchés et l'aide au développement pour le renforcement des capacités.

Le nouvel Ordre du jour appelle à un partenariat à part entière entre l'Afrique et la communauté internationale. Il est en effet indispensable d'accroître le volume et la concessionnalité de l'aide au développement de l'Afrique. Il est nécessaire de renforcer et d'améliorer encore la qualité du soutien international aux efforts de l'Afrique dans les années 90.

Parmi les mesures qui devraient être envisagées figurent la réorientation de l'aide vers les priorités fondamentales du développement de l'Afrique, l'allocation de ressources pour la prévention des conflits et la reconstruction des pays après les conflits et l'octroi d'une aide non génératrice de dette.

Les efforts de l'Afrique en matière de prévention et de règlement des conflits et de reconstruction après les conflits devraient s'inscrire dans une démarche plus globale et coordonnée et bénéficier de l'appui des principaux acteurs, notamment l'ONU et les donateurs bilatéraux et multilatéraux. Nous sommes conscients de la nécessité de renforcer le mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, ainsi que les capacités d'alerte rapide de l'Organisation de l'unité africaine.

Le succès du nouvel Ordre du jour tient au suivi et au contrôle efficaces aux niveaux mondial, régional et national. Le système des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer pour traduire cela dans les faits. L'Ordre du jour doit faire l'objet d'une promotion constante de la part des institutions pertinentes des Nations Unies dans le cadre de mandats et de directives politiques clairs. Des mesures concrètes doivent être prises pour défendre la cause du développement de l'Afrique et faire en sorte que sa mise en oeuvre de-

viennne une réalité. Même si des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines et du secteur institutionnel et privé, ce succès est tributaire à la fois d'une volonté politique constante des pays africains et de l'engagement de la communauté internationale.

Nous sommes conscients des défis auxquels sera confronté le continent africain dans les cinq prochaines années où sera appliqué le nouvel Ordre du jour. La mobilisation de sommes considérables nécessaires pour une mise en oeuvre adéquate du nouvel Ordre du jour représentera un défi majeur. Afin que l'Afrique retrouve sa viabilité économique à l'aube du nouveau millénaire, un appui total et tangible sera nécessaire. Les efforts internationaux doivent être axés sur les priorités bien définies des pays africains. Leurs propres efforts pour prévenir et résoudre les conflits devront encore être appuyés.

Le Gouvernement jamaïquain reste pleinement engagé à soutenir les efforts en cours pour mettre en oeuvre le nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, dans l'espoir que cela contribuera au développement à long terme de nos nations soeurs du continent africain.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais informer l'Assemblée que le représentant de Cuba a demandé à participer au débat sur ce point. Étant donné que la liste des orateurs a été close hier, à 17 heures, je demande à l'Assemblée s'il y a des objections à ce que cette délégation soit inscrite sur la liste des orateurs.

*Il en est ainsi décidé.*

**M. Awaad** (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Au nom de la délégation de l'Égypte, je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Ce rapport met fidèlement en lumière les réalisations accomplies dans le cadre de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour par les États africains et la communauté internationale, mais il ne donne pas une image claire des réalités économiques et sociales sur le continent.

Je voudrais remercier l'Ambassadeur Owada, Représentant permanent du Japon, pour le travail qu'il a accompli en tant que Président du Comité ad hoc plénier chargé de l'examen à mi-parcours, qui s'est réuni au mois de septembre dernier.

Lors de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre, nous avons reconnu que la situation économique en Afrique demeurerait critique et qu'il fallait intensifier nos efforts en vue d'accélérer le développement du continent. Nous devons travailler ensemble aux niveaux national et international. Nous croyons que la responsabilité du développement économique et social incombe en premier lieu aux États africains eux-mêmes. L'Afrique réalisera inéluctablement son développement grâce aux efforts de son peuple. La réussite de cet objectif dépendra de la mesure et du caractère soutenu des efforts déployés à cet effet.

Afin de pouvoir juger du volume des efforts accomplis par les gouvernements africains au cours des dernières années, il convient de signaler les circonstances difficiles qui ont entouré la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Le continent africain a connu ces dernières années des problèmes de conflits et de réfugiés, qui persistent encore, sans compter un climat international défavorable continu en ce qui concerne les termes de l'échange, le fardeau de la dette extérieure et la diminution de l'aide publique au développement. Malgré cela, les États africains ont adopté, au niveau national, des mesures importantes qui ont permis de jeter les bases d'un régime sain, d'un processus de renforcement de la démocratie et d'un cadre élargi de participation politique. Ils ont également lancé des programmes de redressement économique et d'ajustement structurel. En fait, des indicateurs prometteurs sont apparus, incarnés par une hausse du niveau de développement et la préparation d'un climat propice aux investissements intérieurs et étrangers. En outre, la Déclaration d'Abuja est entrée dans sa phase d'application.

En 1995, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté le Programme d'action du Caire relatif à la revitalisation économique et au redressement social de l'Afrique. Tout cela alors même que le continent africain devait assumer une énorme responsabilité, celle de faire face aux problèmes de sécurité et de stabilité dans le continent, car ces questions sont étroitement liées au processus de développement. Pour ce faire, il a créé en 1993 le Dispositif de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Lors de l'examen à mi-parcours, nous avons souligné la nécessité d'accroître le volume de l'aide dispensée par la communauté internationale aux États africains, notamment les moins développés d'entre eux. Nous avons également dit qu'il était indispensable d'orienter cette assistance de manière compatible avec les priorités nationales. Cela requiert une approche souple étant donné la nature des problèmes existants, et une prise en compte du milieu ambiant.

Dans son estimation des ressources requises, le Secrétaire général a déclaré qu'en dépit des efforts accomplis par les États africains en vue de rationaliser leur utilisation de l'aide publique au développement et du souci manifesté par les pays développés de soutenir le développement de l'Afrique, le volume total de l'aide publique au développement de l'Afrique est tombé, depuis le début des années 90, à 20 milliards de dollars, au lieu des 30 milliards recommandés, assortis d'une augmentation annuelle de 4 %.

Quatre ans après l'adoption du nouvel Ordre du jour, et malgré les sacrifices que les pays du continent ont consentis pour mettre en oeuvre des réformes politiques, économiques et sociales, les objectifs fixés en matière de mobilisation des ressources pour le développement n'ont été que partiellement atteints.

Si certains progrès ont été réalisés en Afrique au cours des cinq dernières années, cela est dû en premier lieu aux efforts déployés sur le plan national par les pays africains eux-mêmes. En effet, l'assistance de la communauté internationale a été en deçà du niveau souhaité de l'aide au développement en Afrique. Bien que nous soyons convaincus que l'aide internationale au développement de l'Afrique durant la première moitié des années 90 n'a pas été à la hauteur des objectifs fixés, par consensus, par l'Assemblée générale, la communauté africaine a malgré tout adopté une attitude très positive lors de l'examen à mi-parcours en septembre dernier. Elle n'a blâmé ni incriminé personne; elle s'est tournée vers l'avenir en recherchant les voies et moyens d'encourager la coopération entre l'Afrique d'une part et la communauté internationale d'autre part.

Nous croyons que les États africains sont responsables au premier chef de leur développement. Il leur faut surtout compter sur leurs propres ressources, mais le climat économique défavorable que connaît le continent africain, les contraintes budgétaires et la réticence des pays développés à aider l'Afrique constituent autant d'obstacles à la mobilisation des ressources financières et au développement du continent africain.

La plupart des États africains ne seront pas en mesure de mettre en oeuvre les réformes économiques nécessaires au développement s'ils ne parviennent pas à dégager davantage de ressources financières intérieures et extérieures. Ensemble, nous devons tout faire pour éviter l'échec subi précédemment dans la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

Il est indispensable que la communauté internationale et le système de l'Organisation des Nations Unies fassent sincèrement et de concert tout leur possible pour appuyer les efforts entrepris par les États africains. Si nous voulons réellement soutenir le processus de développement en Afrique, nous devons, en ce tournant important du siècle vers un nouveau millénaire, traduire nos paroles en actes afin de mettre le continent africain en mesure de briser le cercle vicieux de la pauvreté et du retard et de s'embarquer vers le progrès et le développement.

**M. Kasanda** (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la Zambie aimerait exprimer ses vues sur cet important point actuellement à l'examen : le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement en Afrique dans les années 90. Nous savons gré au Secrétariat des rapports présentés par le Secrétaire général sur cette question. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Owada, du Japon, qui a présidé de façon très compétente cet examen à mi-parcours.

D'emblée, nous tenons à réitérer notre appui aux objectifs du nouvel Ordre du jour et, par conséquent, aux résultats de l'examen à mi-parcours. Nous devons chercher à les poursuivre collectivement dans un esprit de partenariat, parce qu'ils sont valables et indispensables au développement durable de l'Afrique.

L'Afrique est la région au monde qui a le plus besoin de l'aide au développement. Ce sera probablement le cas pendant de nombreuses années, étant donné l'incidence élevée de la pauvreté dans la région.

Au cours des cinq premières années du nouvel Ordre du jour, l'Afrique a connu la marginalisation. La part de l'Afrique dans le commerce international, par exemple, n'a cessé de baisser, passant de 5 % en 1990 à 2,3 % en 1995. Les résultats du Cycle d'Uruguay ne devraient pas être favorables pour notre continent, et ma délégation espère que les mesures de compensation pour les perdants nets seront précisées comme cela a été convenu à Marrakech. Pour ce qui est du flux de ressources, les décaissements nets au titre de l'aide publique au développement ont été réduits, passant de 25 milliards de dollars en 1992 à 21,5 milliards de dollars en 1995.

La dette extérieure, estimée à 270 milliards de dollars en 1990, atteignait 322 milliards de dollars en 1995. À moins que d'importantes réductions de la dette n'interviennent d'ici l'achèvement du nouvel Ordre du jour, la dette extérieure continuera de saper le développement de l'Afrique.

Les pays d'Afrique n'ont rien ménagé au cours des cinq dernières années pour ajuster leur politique économique afin d'atteindre les buts fixés par le nouvel Ordre du jour. En dépit des nombreux efforts accomplis par les pays africains pour assurer le redressement économique et une croissance économique accélérée et durable, les facteurs externes tels que ceux que je viens de citer n'ont cessé d'empêcher tout progrès marquant.

Dans son rapport, le Secrétaire général constate à juste titre les importantes mesures prises par les pays africains afin de promouvoir le développement de la région au cours des cinq dernières années. Au niveau régional, l'événement le plus important est la signature le 3 juin 1991 du Traité créant la Communauté économique africaine. Cet événement est d'une grande importance, car il permettra, entre autres choses, de favoriser l'harmonisation des politiques économiques dans la région. À l'échelle du continent, cette coopération et cette intégration économiques devraient déboucher sur une augmentation des échanges entre pays africains.

Nous voulons croire au succès de la Communauté économique africaine, ses efforts se fondant sur des bases solides qui ont été jetées aux niveaux sous-régionaux. En Afrique australe, par exemple, nous avons transformé notre Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) en une organisation consacrée à la promotion d'une plus grande intégration économique que nous avons renommée Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). L'harmonisation des politiques économiques et la meilleure compréhension au niveau sous-régional ne peuvent que faciliter la réalisation de nos aspirations à une Communauté économique africaine plus forte et plus efficace.

La SADC n'est pas le seul exemple. Nous avons également créé le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), qui a remplacé la Zone d'échanges préférentiels. D'autres sous-régions en Afrique ont conclu des accords semblables. Tandis que nous avançons vers la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, le défi que posera l'élaboration des politiques est celui d'harmoniser ces arrangements et d'ouvrir la voie à une Communauté économique africaine d'ici à l'an 2020.

À l'échelle nationale, la Zambie poursuit un important programme de redressement économique. Au centre de nos politiques, se trouve la libéralisation de l'économie, afin que l'État cesse d'y jouer le rôle principal au profit du secteur privé. À cet égard, nous avons lancé des politiques monétaire et fiscale propices aux investissements locaux et

étrangers. Nous avons également privatisé certains aspects des organisations publiques.

Afin d'améliorer notre système de perception des impôts, nous avons créé à cet effet un organisme autonome, qui fonctionne avec efficacité.

En dépit de tous ces efforts, la Zambie ne sera pas en mesure d'atteindre les objectifs du nouvel Ordre du jour sans l'aide continue de la communauté internationale. Nous avons toujours besoin de l'aide publique au développement, et notre économie requiert l'investissement direct étranger.

J'aimerais terminer en faisant quelques observations sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Tout d'abord, nous nous inquiétons du manque de transparence quant à la façon dont les Nations Unies vont le mettre en oeuvre et appliquer l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Nous avons conscience, évidemment, que les deux sont complémentaires. Cependant, à notre avis, il n'est ni exact ni utile de dire que le nouvel Ordre du jour doit être considéré comme une simple déclaration sur les problèmes et les défis que pose le développement dans notre région, et que l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en tant qu'agenda opérationnel plus actif, mérite davantage l'appui des donateurs.

À notre avis, la complémentarité est nécessaire aux deux niveaux, la promotion et les opérations, ces deux éléments étant caractéristiques de ces deux programmes. Nous estimons que la bonne marche réside dans la synchronisation.

Nous aimerions encourager le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour l'Afrique et les pays les moins avancés (OSCAL), en consultation avec toutes les parties prenantes, de continuer de chercher méthodiquement la meilleure façon d'y parvenir en prenant en considération, en particulier, les résultats de l'examen à mi-parcours.

Nous voulons, en outre, renforcer l'OSCAL. La Commission économique africaine ne devrait pas être marginalisée dans ce processus. Un fort lien de coordination dans le système des Nations Unies est d'une importance vitale pour la mise en oeuvre complète et efficace du nouvel Ordre du jour.

Pour terminer, nous lançons un appel à la communauté des donateurs et aux institutions financières internationales pour qu'elles continuent d'appuyer le nouvel Ordre du jour

tout comme l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

**M. Ngo Quang Xuan** (Viet Nam) : C'est pour nous un honneur et un plaisir renouvelés de prendre la parole devant cette prestigieuse assemblée pour partager nos réflexions sur un sujet si important aujourd'hui.

Tout d'abord, la délégation du Viet Nam voudrait s'associer aux déclarations faites par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que par les représentants des autres pays membres sur les grands défis et difficultés auxquels le continent de l'Afrique doit faire face aujourd'hui aussi bien que les efforts déployés tant par les pays africains que par la communauté internationale tout entière, y compris notre Organisation des Nations Unies et ses institutions, pour la mise en oeuvre de l'Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique au cours de ces cinq dernières années.

Qu'il me soit permis également de saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général du rapport détaillé (A/51/228 et Add.1) et de ses recommandations pertinentes ainsi que du rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'Examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/51/48). L'analyse profonde de certains aspects essentiels du développement de l'Afrique, qui ont à voir avec la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, ainsi que les suggestions figurant dans ces rapports peuvent servir comme bonnes sources de réflexion et de références pour notre discussion aujourd'hui, au moment où nous procédons à l'examen à mi-parcours de sa mise en oeuvre.

Par sa résolution 46/151, l'Assemblée générale a adopté le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, invitant la communauté internationale à contribuer de manière substantielle au redressement et au développement économiques du continent africain. Il reflète l'attachement des pays africains et de la communauté internationale au développement d'une coopération de nature à conduire à la promotion du développement durable du continent. Les objectifs essentiels du nouvel Ordre du jour sont la transformation accélérée, l'intégration, la diversification et la croissance des économies africaines qui permettront de les renforcer au sein de l'économie mondiale, de les rendre moins vulnérables aux chocs extérieurs et plus dynamiques, de rendre le processus de développement endogène et d'accroître l'autonomie des pays africains.

De même, l'économie mondiale interdépendante continue d'être dominée par l'incertitude, les déséquilibres et la récession. Des taux de croissance économique négatifs, les déséquilibres persistant dans les domaines commercial et financier, l'augmentation du chômage conjoncturel et structurel, et l'absence de coordination dans les taux de change et les politiques commerciales, sont autant de problèmes liés au système du monde développé qui ont des impacts négatifs sur les pays en développement, y compris les pays africains frères.

Depuis, de multiples initiatives et efforts ont été déployés dans le cadre de notre Organisation pour assurer une meilleure coordination dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Des conférences thématiques, organisées sous l'égide des Nations Unies, ont également, entre-temps, amené la communauté internationale à prendre davantage conscience du fait que c'est le continent africain qui réclame en priorité, et de la façon la plus urgente, la solidarité internationale.

Force est de constater que la situation économique et sociale de l'Afrique aujourd'hui demeure encore critique. Le continent court le risque d'être relégué en marge de l'économie mondiale. Des difficultés de longue date ont aggravé le chômage, la pauvreté et d'autres problèmes d'ordre social, à savoir la croissance rapide de la population, la dégradation écologique, la malnutrition, l'analphabétisme, et elles sont devenues une source d'instabilité et de conflit politique dans le continent. Aucun défi n'est peut-être plus critique pour la communauté internationale aujourd'hui que la survie et le développement durable de l'Afrique.

Nous partageons l'idée, exprimée par un nombre de délégations, selon laquelle il est indéniable que le développement de l'Afrique dépend tout d'abord des efforts et de la lutte menés par les peuples africains eux-mêmes. En fait, au cours de ces cinq dernières années, de nombreux pays africains ont déployé d'énormes efforts et obtenu certains succès dans les domaines de la réforme économique et de la modernisation, du développement agricole et de la mise en valeur des ressources humaines. Comme le rapport du Secrétaire général l'a bien mentionné, pendant ces cinq années le nombre des pays ayant une croissance négative n'était plus que de 3 en 1995, contre 19 en 1993; et le nombre de pays ayant atteint l'objectif de 6 % de croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) est passé de 3 en 1992 à 12 en 1995. Ces premiers acquis, bien que modestes, ont prouvé que l'Afrique est finalement sur la bonne voie.

Il est toutefois regrettable que des facteurs historiques et des contraintes imposées par l'environnement économique

extérieur, notamment une réduction de l'aide publique au développement, le lourd fardeau de la dette, une détérioration des termes de l'échange et une augmentation des barrières entravant l'accès aux marchés dans les pays développés, aient empêché toute amélioration fondamentale de leur situation économique. La communauté internationale devrait donc prendre des mesures concrètes pour que l'Afrique puisse embarquer sur la voie de la revitalisation. Les pays développés, en premier lieu, devraient honorer leurs engagements pris aux termes du nouvel Ordre du jour et d'autres accords internationaux pertinents relatifs au développement de l'Afrique, afin de trouver des solutions durables aux défis auxquels le continent doit faire face.

Comme le Ministre des affaires étrangères de notre pays, S. E. M. Nguyen Manh Cam, l'a déjà souligné dans son discours au débat général de l'Assemblée générale cette année, la coopération internationale, notamment l'apport de capitaux et le transfert de technologie des pays développés en direction des pays en développement s'avère indispensable et, en fait, également nécessaire et bénéfique au développement durable pour les pays en développement. De ce fait, les investissements étrangers directs devraient jouer un rôle plus important dans le développement économique des pays africains, car ils peuvent contribuer à l'expansion de la capacité de production et à la promotion du transfert de techniques de pointe et de compétences en matière de gestion, sans que la dette extérieure augmente. De nombreux pays africains ont adopté des politiques visant à attirer les investissements étrangers, mais la réponse a été modeste.

La question du fardeau de la dette extérieure est étroitement liée aux questions de croissance durable, de développement et d'élimination de la pauvreté. Les faibles prix de produits de base, joints à une dette extérieure écrasante, sont quelques-uns des facteurs responsables des résultats médiocres obtenus par le continent sur le plan économique. Toute tentative sérieuse de traiter la question de la croissance durable et du développement, ainsi que celle de l'atténuation de la pauvreté, doit s'accompagner de mesures destinées à résoudre une fois pour toutes et, en fait, à annuler de façon concrète la dette extérieure des pays africains. La communauté internationale doit envisager de nouvelles initiatives pour résoudre d'une manière radicale le problème de la dette des pays africains, tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

Enfin, ma délégation tient à souligner qu'alors que nous avançons vers le prochain millénaire, la communauté internationale doit fournir des efforts concertés pour aider l'Afrique à faire le pas de géant nécessaire à son intégration au processus de développement mis en avant dans le nouvel

Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous espérons que l'examen à mi-parcours auquel nous procédons aujourd'hui nous permettra de concrétiser les engagements déjà pris par la communauté internationale pour faire face aux besoins de développement de cette grande partie de l'humanité. Le Viet Nam suit toujours de près l'évolution et les autres développements, tant économiques que politiques, survenus dans les pays africains frères ces dernières années et espère que, forte de ses propres efforts, du soutien et de l'assistance de la communauté internationale, l'Afrique parviendra certainement à un rythme de développement plus dynamique et durable.

**M. Türk** (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite féliciter le Secrétaire général pour les rapports préparés à l'attention de l'Assemblée générale au titre du présent point de l'ordre du jour «Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90». Avec le rapport du Comité ad hoc plénier pour l'examen à mi-parcours, il s'agit là d'une précieuse base de discussion et d'action.

La Slovénie souscrit pleinement à la déclaration que le représentant de l'Irlande a prononcée hier au nom de l'Union européenne et des États associés. Aujourd'hui, nous aimerions ajouter quelques remarques qui nous semblent pertinentes pour la discussion en cours.

Il est généralement admis aujourd'hui que le développement planétaire ne peut se faire sans une amélioration de la situation et du développement de l'Afrique. Le caractère prioritaire des efforts de développement en Afrique a été reconnu de bien des façons et notamment lors des grandes conférences, et il a d'ailleurs été traité de façon spécifique dans les documents portant sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour. Il est généralement reconnu qu'en plus des efforts fournis par les pays de la région, il est nécessaire de favoriser un véritable partenariat pour le développement. L'aide est capitale, mais, pour assurer le développement durable, des échanges et des investissements sont des formes particulièrement importantes de coopération.

Il y a certains signes prometteurs à ne pas négliger. Dans le rapport du Secrétaire général en date du 6 août 1996 sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies (A/51/228), on lit qu'il y a une nette amélioration des performances économiques globales de l'Afrique. Le nombre de pays ayant une croissance négative a baissé, et le nombre de pays ayant atteint l'objectif de 6 % de croissance annuelle de leur produit intérieur brut est passé

de trois en 1992 à 12 en 1995. On ne saurait ignorer cette évolution.

En outre, comme il est dit dans une étude récente des Nations Unies sur la question des investissements étrangers directs et comme il est répété dans de nombreux documents ultérieurs, le rendement des investissements en Afrique est nettement supérieur à celui enregistré dans les autres régions en développement, voire dans la plupart des pays développés. Cela indique le potentiel qui existe pour des flux d'investissement accrus à mesure que les réformes économiques se poursuivent et que le climat des investissements s'améliore.

Cependant, le potentiel existant exige une coopération internationale efficace. Les principes du partenariat intégral et de la responsabilité partagée appellent la communauté internationale à fournir un soutien suffisant à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour. Le niveau, la portée et les modalités de la coopération doivent être améliorés. Cela comprend l'acheminement de l'assistance vers les priorités de développement en Afrique et un changement vers une assistance non génératrice de dette.

Le fardeau de la dette figure parmi les principaux obstacles à un développement plus rapide de l'Afrique. Le fardeau de la dette d'environ 350 milliards de dollars conditionne le rythme de développement et a une incidence inévitable sur tous les efforts déployés pour renforcer les économies de la région. Il est donc essentiel que des mesures soient prises. La décision prise d'agir par le biais de l'initiative pour la dette des pays pauvres lourdement endettés est un pas important en ce sens. D'autres mesures doivent suivre. Les progrès accomplis dans le cadre des efforts d'allègement de la dette doivent être suivis et soutenus compte tenu en particulier du fait que l'expérience a montré que des initiatives précédentes d'allègement de la dette n'ont pas réussi à réduire le niveau d'endettement de l'Afrique. Nous pensons que cette tâche constitue également une occasion pour les Nations Unies d'instituer un véritable dispositif à l'échelle du système pour la mise en oeuvre de l'examen à mi-parcours.

Outre des mesures économiques, en particulier macro-économiques, il est important d'accorder l'attention voulue aux questions sociales et politiques. La relation intrinsèque entre les aspects économiques et sociaux du développement est généralement reconnue et a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du Sommet mondial pour le développement social. La volonté d'oeuvrer à l'élimination de la pauvreté en est une manifestation claire.

Cependant, la réalisation de cet engagement dans une réalité économique et sociale complexe telle que celle qui existe dans de nombreux pays d'Afrique, est une tâche particulièrement difficile qui exige un effort soutenu. Comme le montrent l'évaluation récente de l'application de la directive opérationnelle de la Banque mondiale pour la réduction de la pauvreté et les informations parues sur cette évaluation dans la presse, il y a moins d'une semaine, il semble que les aspects sociaux de l'ajustement et de la réduction de la pauvreté ne sont pas toujours convenablement représentés dans les stratégies d'assistance aux pays. Cela tend à indiquer que d'autres efforts sont nécessaires pour mettre au point des stratégies suffisamment complètes de coopération pour le développement de l'Afrique. Ces stratégies doivent comprendre, en tant qu'éléments essentiels, un allègement de la dette et un soutien à l'investissement étranger direct. Cependant, la réduction de la pauvreté et les aspects sociaux du développement devront être inclus et avoir un rang de priorité plus élevé que cela n'a été le cas jusqu'à présent.

Dans le cas de l'Afrique, il convient d'accorder également une attention nouvelle au problème des réfugiés. L'Afrique a la plus grande concentration de réfugiés. Cela représente un fardeau immense pour un continent appauvri et nous rappelle également que les questions politiques et de sécurité doivent figurer dans l'équation du développement de l'Afrique. Le problème doit être abordé simultanément dans deux directions. Il est urgent que les Nations Unies et le Conseil de sécurité accordent toute l'attention voulue aux situations de crise en Afrique, en particulier dans la région des Grands Lacs. Des solutions à long terme devraient être élaborées et le rapatriement des réfugiés devrait être considéré comme l'une des priorités essentielles.

D'autre part, il ne serait pas indiqué de percevoir les problèmes politiques et les conflits militaires comme des problèmes n'ayant aucun lien avec ceux sous-jacents de développement. Le succès de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 représentera également une contribution majeure à la stabilité politique et à la prévention de conflits et des problèmes humanitaires qui en résultent dans la région. Par conséquent, il n'est pas exagéré de dire que le succès dans la mise en oeuvre de l'Ordre du jour constituerait une contribution importante pour la région de l'Afrique, et servirait par ailleurs à redéfinir l'ONU et à en faire un instrument efficace de changement social et politique.

**M. Abulhasan** (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) :  
Nombreux sont les peuples du monde qui tournent leur

regard vers l'Organisation des Nations Unies et le rôle dirigeant qui est le sien dans la réalisation du développement dans diverses régions du monde. Il semble toutefois que les objectifs du développement soient devenus autant de rêves et d'espoirs pratiquement irréalisables. Cela est dû aux tragédies des guerres et des conflits sanglants provoqués essentiellement par l'homme lui-même. Ces guerres sont devenues le premier obstacle à la mise en oeuvre des plans et programmes de développement dans tous les domaines. Aussi, nombre de ces peuples sont arrivés à la conclusion qu'il n'est point de développement sans paix et qu'il n'est point de développement sans synergie des efforts pour la mise en oeuvre concrète de ces programmes et plans de développement.

Le Koweït se réjouit de l'adoption par l'Assemblée générale en décembre 1991 du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Il s'agit du titre du point 44 de l'ordre du jour, que nous examinons aujourd'hui. Le nouvel Ordre du jour est une manifestation concrète des efforts de la communauté internationale visant à réaliser les objectifs du développement authentique souhaité. La délégation de mon pays souhaite exprimer sa profonde gratitude au Secrétaire général pour son travail remarquable dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous voudrions également le remercier pour son rapport complet sur ce point de l'ordre du jour, dont nous sommes saisis sous le document A/51/228.

Nous appuyons les diverses conclusions du rapport du Secrétaire général, notamment celle affirmant qu'il est indispensable pour les pays d'Afrique de veiller à oeuvrer en vue de l'application du nouvel Ordre du jour en s'assurant qu'ils recevront de la communauté internationale des apports de ressources suffisants. Ces pays sont invités à créer toutes les conditions nécessaires pour convaincre les pays donateurs de continuer à leur apporter toute l'assistance requise pour la mise en oeuvre du programme de développement souhaité.

Le Koweït souhaite également exprimer sa reconnaissance pour le travail accompli par le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, sous la direction compétente de son Président, l'Ambassadeur Owada du Japon. Dans ce contexte, les États africains doivent être conscients de l'importance du développement durable pour leurs pays. Ils doivent rompre avec les horreurs de la guerre et des conflits militaires, et avec les

destructions de ressources humaines et matérielles qui les accompagnent. Ces conflits découragent également les investisseurs potentiels. Le facteur humain et l'aide matérielle sont les éléments clefs du développement durable à travers le monde.

Le Koweït attache une grande importance aux activités et aux programmes de développement en Afrique. Nous sommes fiers de dire que l'intérêt porté au développement de l'Afrique par le Koweït, et notre aide au développement, n'a pas seulement commencé dans les années 90 mais remonte à bien plus loin. Notre intérêt ne s'est jamais démenti et augmente parallèlement à l'intérêt croissant que porte la communauté internationale en général au développement dans diverses parties du monde.

Le Koweït a fourni sans réserve une assistance financière assidue aux plans de développement en Afrique au niveau officiel et au niveau de la population et continue à le faire, car il croit fermement que les peuples d'Afrique doivent pouvoir jouir d'une vie stable et prospère. À titre d'exemple simplement, je signale que le Fond de développement koweïtien a consenti à 33 pays d'Afrique, 142 prêts à faible intérêt, représentant 1 049 560 000 dollars des États-Unis. En outre, nous avons entrepris dans 25 pays africains, 42 projets d'assistance technique, d'une valeur totale de 25 280 000 dollars. Les pays qui ont reçu cette assistance koweïtienne ont également bénéficié de l'initiative de l'Émir de notre pays d'annuler tous les intérêts dus au Koweït. S. E. le Cheik Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah a annoncé cette initiative le 27 septembre 1990 à l'Assemblée générale.

La raison de cette initiative est que nous ressentons les conditions difficiles que connaissent certains pays d'Afrique à cause de l'accumulation des intérêts sur les dettes, qui constituent une pierre d'achoppement pour les efforts de développement. Au niveau des populations, les organisations non gouvernementales au Koweït ont joué un rôle important dans le développement des pays d'Afrique, rôle qui a été grandement apprécié par les Africains qui en ont bénéficié. L'Agence islamique africaine — la plus importante probablement de ces organisations non gouvernementales — fournit depuis 1981 aide et assistance au développement de nombreux pays d'Afrique. L'Agence a pour devise «le développement par l'éducation», et centre son assistance sur l'enseignement comme moyen essentiel de modifier la triste situation où se trouvent certaines régions du continent africain. À titre d'exemple, l'Agence islamique africaine a, entre autres, payé les frais scolaires de 95 000 étudiants africains et octroyé plus de 200 bourses d'études supérieures pour l'ingénierie et la technologie. Elle a entrepris la



construction de 34 hôpitaux et dispensaires ruraux dans divers pays d'Afrique, dont elle assure le financement. Elle a fait creuser un très grand nombre de puits artésiens et des centaines de puits artificiels. Elle a fondé 16 centres de formation pour les femmes, dont elle assure le fonctionnement. En outre, l'Agence a fourni une aide de 8,5 millions de dollars en faveur des enfants réfugiés de Somalie. L'assistance koweïtienne au développement des pays africains ne s'arrête pas là, mais il serait trop long de la résumer toute ici.

Aujourd'hui, il est de mon devoir de souligner aux États Membres que toute l'aide koweïtienne au développement est basée sur des études et des recherches minutieuses entreprises par les organismes compétents afin que cette aide soit utilisée de façon optimum pour répondre aux besoins réels des citoyens des pays africains. C'est ainsi que notre aide est fournie sous forme tantôt de création d'établissements d'enseignement et tantôt d'élaboration de projets économiques, productifs et bénéfiques. Le Koweït offre cette aide dans un esprit d'amitié et en raison de nos liens étroits avec les pays d'Afrique.

Je me dois de mentionner que le Koweït assume avec le Burkina Faso la coprésidence du Groupe arabo-africain, qui tient régulièrement des réunions périodiques, ce qui nous permet d'assurer le dialogue et la coordination avec les pays africains sur des questions d'intérêt commun, notamment celles qui se rapportent au développement sous tous ses aspects. De plus, le Koweït préside le comité de l'Organisation de la Conférence islamique, qui est engagé dans la lutte contre la désertification dans les pays du Sahel. Ce comité tiendra la prochaine réunion au Koweït dans quelques jours. Tout cela montre combien le Koweït tient à aider les pays frères de l'Afrique à surmonter les obstacles auxquels ils sont confrontés dans leurs initiatives de développement.

En conclusion, j'aimerais mettre en lumière l'importance pour les pays africains de réaliser que le développement est impossible sans la paix et la stabilité. La réalisation des objectifs du développement exige la volonté politique de tous les pays d'Afrique d'accepter l'intégration et la coopération régionale totale. Seulement ainsi pourront-ils appliquer en pratique et effectivement les projets et les plans conçus pour assurer le développement de l'Afrique et de ses peuples, qui aspirent à vivre dans la stabilité, le bien-être et la prospérité, à l'instar des autres peuples du monde.

**M. Mangoaela** (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance à l'Ambassadeur Hisashi Owada, du Japon, en sa qualité de

Président du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, ainsi qu'à son Bureau, pour la façon impressionnante dont ils ont dirigé l'examen à mi-parcours. Je remercie également le Gouvernement du Japon, par l'intermédiaire de l'Ambassadeur Owada, pour l'intérêt inébranlable qu'il continue de manifester pour la destinée des peuples africains en organisant plusieurs réunions et conférences consacrées à la recherche de solutions aux problèmes de l'Afrique. Je déclare en outre, que ma délégation souscrit sans réserve aux points de vue du Président du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à ceux qui ont été exprimés par le Président de l'Organisation de l'unité africaine.

Sans prévoyance, toute initiative de développement est vouée à l'échec. L'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a permis à l'Afrique et à ses partenaires de développement d'acquiescer une philosophie dotée d'une nouvelle orientation et la détermination de faire de la deuxième partie de l'Ordre du jour le pont qui permettra de franchir avec succès le seuil du nouveau millénaire.

Le Comité ad hoc a examiné les antécédents de la région de l'Afrique, la situation de son effort de développement et la direction à prendre pour l'avenir. Ce faisant, il a conclu qu'effectivement certains progrès avaient été réalisés, mais qu'ils étaient de toute évidence insuffisants. En fait, à certains égards, on pourrait même dire que l'Afrique a régressé. Il faut donc examiner à cet égard les conclusions suivantes de l'examen à mi-parcours. Premièrement, un grand nombre des problèmes sociaux et économiques qui ont conduit à l'adoption du nouvel Ordre du jour, en 1991, continuent d'exister, et dans certains pays, ils se sont même aggravés. Deuxièmement, on estime que, pour réaliser un taux de croissance annuel réel du produit national brut d'au moins 6 % pendant les années 90, les pays africains ont besoin d'un minimum de 30 milliards de dollars sous forme d'aide publique au développement en 1992, un montant qui devait alors s'accroître de 4 % par an. Ce montant, cependant, a plafonné à 26,4 milliards de dollars en 1995. Troisièmement, la dette extérieure de l'Afrique est passée de 300 milliards en 1991 à 322 milliards en 1995.

Cette toile de fond permet une évaluation pertinente de la mise en oeuvre de l'Ordre du jour. À un certain niveau, l'examen a été un succès retentissant parce que l'Afrique et ses partenaires sont parvenus à un consensus, souvent à la suite de débats prolongés et intenses, sur la lenteur des

progrès qui ont été réalisés et sur les tâches énormes qui doivent être accomplies à l'avenir. À un autre niveau, cependant, il a été clairement reconnu que la mise en oeuvre laissait beaucoup à désirer.

L'examen survient à une époque où un sombre nuage obscurcit l'avenir de la coopération économique internationale, une situation de sinistre présage pour l'Afrique en particulier, continent assailli par les plus urgents problèmes économiques. L'Afrique est enlisée dans la pauvreté et l'instabilité politique, ploie sous le fardeau d'une dette écrasante, et voit décliner son niveau de vie et l'espoir d'une vie significative pour la majorité de sa population. Lorsqu'on lui demande de faire des sacrifices, le peuple africain, comme l'examen l'a démontré, le fait avec un courage impressionnant, et pourtant la perspective que ces sacrifices lui assureront une vie meilleure demeure fugace. L'idéalisme qui a inspiré la création des Nations Unies à San Francisco, il y a 51 ans, semble n'être plus qu'une chimère. Ces nobles paroles de la Charte : «favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande», nous paraissent aujourd'hui vides de sens en raison de la lassitude occasionnelle de nos partenaires.

Je dis «occasionnelle» parce que, de temps en temps, il y a également eu des lueurs d'espoir laissant croire à la persistance de l'engagement à aider l'Afrique ne serait-ce que l'enthousiasme avec lequel l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique a été reçue. Certes, nous n'estimons pas que l'Initiative spéciale soit un substitut valable au nouvel Ordre du jour, mais elle devrait le compléter d'une façon très importante. Comme on le sait, l'objectif de l'Initiative spéciale en matière de dépenses s'élève à 25 milliards de dollars par année, alors que celui du nouvel Ordre du jour est de 30 milliards de dollars. Il est donc clair que cet écart doit être comblé d'une façon ou d'une autre.

Les problèmes de l'Afrique sont un défi à la communauté internationale, et l'incitent à démontrer son engagement constant envers une destinée collective où la privation de chaque membre de la race humaine doit être la préoccupation de tous ses membres. Nous vivons dans un monde de contradictions. Au niveau politique, nous insistons tous énergiquement sur notre individualité et sur le caractère inviolable de notre souveraineté. Pourtant, sur le plan économique, nous avançons inexorablement vers l'élimination des frontières de démarcation; nous édifions un espace économique unique dans lequel les biens et services pourront se déplacer sans entrave. Le nouveau phénomène de la mondialisation exige que nous ouvrons nos frontières aux

biens et aux services des autres et que, ce faisant, nous prouvions notre unicité. N'est-il pas temps que nous donnions une signification concrète à l'interdépendance inhérente à la mondialisation, en ravivant l'esprit qui animait les pères fondateurs (malheureusement, les mères étaient exclues à l'époque) des Nations Unies?

Les résultats de l'examen à mi-parcours mettent au défi la communauté internationale de mobiliser les ressources financières nécessaires à la transformation économique de l'Afrique. On nous dit parfois que le redressement de l'Afrique ne peut être réalisé par des initiatives lancées par les donateurs, mais bien par un engagement accru du secteur privé. Nous croyons toutefois que ce n'est là qu'une partie de l'histoire. La vérité est que, pour la majorité des pays africains, il n'est pas réaliste de dépendre des investissements directs de l'étranger. En effet, les statistiques ont démontré à maintes reprises que de tels investissements ne vont qu'à une poignée de pays en développement, ceux qui ont déjà fait la preuve d'un certain développement économique. L'infrastructure de base qui attirerait l'investissement privé en Afrique fait défaut dans la majorité des pays.

Il est donc inévitable que l'aide publique au développement continue de jouer un rôle majeur dans le processus de redressement de ces pays. Cela a d'ailleurs été la conclusion unanime de la Conférence de Tokyo sur une stratégie pour le développement que le Gouvernement japonais a accueillie en mars 1995. En outre, il n'est pas réaliste d'attendre des investissements privés dans les secteurs sociaux de la santé et de l'éducation. Pour leur part, les populations africaines et leurs dirigeants doivent continuer de s'atteler à la tâche immense visant à améliorer leurs perspectives de redressement grâce aux programmes de réforme politique et économique en cours, en libérant les énergies — tant physiques qu'intellectuelles — des citoyens par la protection et la promotion des libertés civiles et des droits de l'homme fondamentaux, et par la responsabilisation des femmes et des jeunes qui sont les agents sous-utilisés de l'effort économique.

L'endurance de l'Afrique et sa capacité de renaître de ses cendres tel le phénix légendaire sont reconnues par l'histoire. Je n'ai aucun doute que les dirigeants et les populations africaines sauront relever les défis actuels et prendront leur avenir en main pour marcher vers le XXI<sup>e</sup> siècle. Le fait qu'il existe une telle convergence d'opinions et de stratégies entre le Programme d'action du Caire sur le développement de l'Afrique adopté par l'Organisation de l'unité africaine et les conclusions de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des

Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est de bon augure et source d'espoir.

Les abondantes expériences dont nous disposons au sein du système des Nations Unies et l'attachement indéfectible des partenaires pour le développement de l'Afrique au progrès socio-économique de la région, alliés aux nouveaux signes encourageants montrant que notre continent respecte de plus en plus les valeurs fondamentales de la bonne gestion des affaires publiques, et s'emploie à les appliquer permettent d'affirmer qu'il y a encore un espoir pour l'Afrique. Comme l'indique l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour, quelques pays ont atteint le taux de croissance de 6 % ou plus qui avait été fixé par le nouvel Ordre du jour. Nous considérons leurs résultats avec plus d'espoir que d'envie et nous nous inspirons de leurs succès. Nous sommes également convaincus que la majorité de la communauté internationale continue de croire en la coopération internationale, en particulier entre les pays du Sud. La coopération Sud-Sud est donc très prometteuse en tant que complément à la coopération traditionnelle dont l'Afrique a bénéficié de la part de ses partenaires du Nord engagés dans le développement. À cet égard, nous avons été encouragés par les témoignages de solidarité que nous avons reçus des pays du Sud.

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a préparé des estimations des ressources nécessaires, qui figurent dans le document A/51/228/Add.1. Je juge opportun de terminer ma déclaration en citant l'additif de la CEA au rapport du Secrétaire général :

«S'il est vrai que c'est avant tout aux pays africains de consentir le plus gros des efforts qu'exige leur développement, en y consacrant en priorité leurs propres ressources financières, la rigidité de l'environnement économique international, les difficultés économiques internes et la tiédeur avec laquelle certains créanciers envisagent l'adoption de mesures radicales constituent autant d'obstacles à la mobilisation de ressources financières et au développement de l'Afrique. La plupart des pays du continent seront incapables de mettre en oeuvre les réformes économiques indispensables à leur développement s'ils ne parviennent pas à dégager davantage de ressources financières internes et externes. D'autre part, ni l'Afrique, ni la communauté internationale ne peuvent se permettre d'assister une fois de plus à l'échec d'une initiative internationale en faveur du redressement socio-économique du continent et de son développement.» (A/51/228/Add.1, par. 53)

**M. Illueca** (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Gouvernement panaméen a toujours appuyé les initiatives des Nations Unies en faveur du développement de l'Afrique. Aujourd'hui, la question de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 fournit une fois de plus à ma délégation l'occasion de déclarer devant l'Assemblée générale qu'elle joint sa voix et sa volonté à celles d'autres qui souhaitent contribuer à orienter l'aide internationale vers des initiatives plus appropriées pour mettre l'Afrique sur la voie du développement durable et d'un véritable bien-être pour les peuples de ce continent. Cela étant, ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur cette question.

S'agissant de l'Afrique, aucun Panaméen ne peut manquer d'éprouver de l'intérêt. Cet intérêt découle de la contribution immense qu'ont apportée à notre culture panaméenne les hommes et les femmes d'Afrique et leurs descendants qui sont arrivés directement au Panama dès le XVIe siècle, puis au XIXe siècle et à nouveau au début du XXe siècle, à partir des Caraïbes. Ces Africains et Africaines qui sont arrivés à différentes époques au Panama ont enrichi notre caractère national en donnant naissance à un syncrétisme qui a nuancé notre perception de la musique, de la poésie et de l'art, et influencé notre vie quotidienne de telle sorte que le Panaméen est à l'abri des images déformées de l'Afrique que l'on rencontre souvent en Occident.

Pour les Panaméens, depuis le XVIe siècle, les Africains et les Africaines de l'est et de l'ouest viennent d'un monde qui, bien qu'inconnu, n'a pas été perçu comme lointain ou étranger, comme cela était le cas pour d'autres peuples vivant sous d'autres latitudes et dans d'autres régions. Les composantes africaines de la société panaméenne ont fait la preuve du succès de l'intégration et font depuis longtemps partie de notre réalité nationale, d'une manière profonde et durable.

Les Panaméens ne perdent pas de vue le fait que nous faisons partie d'un monde dans lequel l'unité du genre humain dépend de la démonstration constante de la solidarité. Le Panama réaffirme sa solidarité envers l'Afrique parce qu'il reconnaît son caractère exceptionnel, d'ailleurs reconnu comme tel par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées du système et l'ensemble de la communauté internationale. Ce caractère exceptionnel tient à la spécificité des urgences et des potentialités qui appellent à une mobilisation exceptionnelle de volontés politiques, de ressources humaines, technologiques et financières, afin d'accélérer la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour

d'ici la fin de la décennie et au-delà, comme cela a été souligné dans la section IV du projet de résolution A/51/48. Agir en faveur du développement de l'Afrique est devenu une nécessité urgente ce qui revient à dire que les programmes conçus et mis en oeuvre aujourd'hui s'imposaient déjà hier.

Au mois d'avril de cette année, nous avons assisté ici, à l'ONU, à un événement qui concordait avec la nécessité urgente de s'orienter vers des objectifs prioritaires du développement de l'Afrique et ce de manière plus efficace, plus rapide et plus rentable. Je me réfère au lancement de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Cette Initiative fournit une approche globale des problèmes urgents auxquels est confrontée l'Afrique et associe tous les mécanismes et institutions du système, y compris les institutions de Bretton Woods, au financement du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Enfin, au mois d'août dernier, j'ai eu l'honneur de participer à Tokyo, au Japon, au séminaire de haut niveau

sur le développement de l'Afrique, qui a été généreusement organisé par le Gouvernement japonais. Lors de ce séminaire, j'ai eu l'occasion de rendre hommage à l'Initiative spéciale pour l'Afrique. Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance pour les travaux accomplis par les Ambassadeurs Owada du Japon, Insanally du Guyana, Reyn de Belgique et Dangué Rewaka du Gabon. Leurs travaux nous ont permis d'avoir une idée plus claire de tous les aspects du développement de l'Afrique examinés par l'ONU.

Aujourd'hui, deux mois après, ce débat me permet de réaffirmer que la délégation panaméenne fait partie des délégations qui s'intéressent à l'Afrique et à sa destinée pour des raisons très semblables à celles qui figurent dans la phrase célèbre du Président Nelson Mandela :

«Le défi qui nous provoque ... c'est d'oser penser que notre raison d'être, ce sont les êtres humains.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 37e séance, p.6*)

*La séance est levée à 13 h 10.*